



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 avril 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatrième session**  
Point 137 de la liste préliminaire\*  
**Projet de budget-programme pour 2020**

## Projet de budget-programme pour 2020\*\*

### Titre XIII Compte pour le développement

### Chapitre 35 Compte pour le développement

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Orientations générales . . . . .	4
B. Ressources proposées pour 2020*** . . . . .	14
<b>Annexes</b>	
I. Liste des projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2020 . . . . .	16
II. Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2020**** . . . . .	20
III. Mandats du Compte pour le développement . . . . .	49

\* [A/74/50](#).

\*\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/74/6/Add.1](#).

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

\*\*\*\* La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2020 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution [72/266 A](#).





## Avant-propos



Depuis que j'ai pris la direction du Département des affaires économiques et sociales, je considère le Compte pour le développement, dont je contribue personnellement à fixer les orientations depuis deux ans, comme un outil important qui aide les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en leur permettant de s'appuyer sur les capacités et points forts des 10 entités qui exécutent les projets financés au moyen du Compte.

Depuis la dixième tranche, les projets financés au moyen du Compte pour le développement sont conçus pour s'articuler parfaitement avec le Programme 2030 et les objectifs de développement durable et exécutés dans le plein respect de ces textes. Ces projets et activités, qui portent sur les domaines fondamentaux que les États Membres ont retenus, visent à combler certaines lacunes et à faciliter la mise en œuvre du Programme 2030. Les projets proposés pour la douzième tranche, présentés dans le présent fascicule, ont pour thème « Aider les États Membres à renforcer la cohérence des politiques et des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle locale, nationale et régionale ». Ils ont pour but d'aider à résoudre des problèmes qui se posent actuellement dans les domaines des migrations, de la lutte contre les flux financiers illicites, du commerce et de la gestion des risques de catastrophe. Plusieurs ciblent en particulier les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones, pour ne laisser personne de côté. L'appui aux pays ayant des besoins particuliers, notamment aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, revêt une importance particulière dans la douzième tranche.

Je considère que la capacité inégalée du Compte pour le développement de réunir de nombreuses entités des Nations Unies dans le cadre de projets conjoints est l'une de ses caractéristiques les plus importantes et l'une de ses plus grandes réussites. Ce programme s'est révélé être un catalyseur capable de mobiliser des fonds supplémentaires et de mettre en place des partenariats qui ne se limitent pas aux entités des Nations Unies responsables de l'exécution des projets, afin d'accroître la portée des projets sur le terrain et d'obtenir davantage de résultats. Le programme de statistiques et de collecte de données financé au moyen du Compte est un exemple récent. Les 10 entités responsables de l'exécution des projets y participent, le but étant de renforcer les capacités des pays en développement en matière de statistique pour leur permettre de mieux mesurer, au regard des indicateurs établis, les progrès accomplis pour ce qui est des objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées, d'assurer le suivi des progrès et d'établir des rapports. Lancé en 2016 avec un budget initial de 10 millions de dollars provenant du Compte, ce programme a pris une ampleur considérable grâce aux contributions financières et aux contributions en nature d'organismes participant directement ou non au programme et d'États Membres.

Les projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2020 seraient exécutés conjointement par des entités du Secrétariat, en collaboration avec des organismes des Nations Unies. Le projet conjoint Programme des Nations Unies pour les établissements humains-commissions régionales consacré au Nouveau Programme pour les villes qu'il est proposé de mettre en place est un excellent exemple de la façon dont les partenariats internationaux et régionaux peuvent aider les États Membres à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de politiques. Les partenariats sont essentiels pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

Les partenariats et la coopération avec le système des coordonnateurs résidents redynamisé resteront importants pour l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement. Les entités responsables de l'exécution de ces projets devront collaborer étroitement avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Ces projets viendront compléter les activités que les coordonnateurs résidents mènent sur le terrain : les pays cibles, partout dans le monde, auront ainsi accès à la mine de connaissances et de compétences du Secrétariat, ainsi qu'aux outils de renforcement des capacités qu'il met à leur disposition.

Les projets répondent aux demandes des États Membres et sont conçus en fonction de leurs besoins et priorités, dans le respect des recommandations et décisions des mécanismes intergouvernementaux et des mandats des entités responsables de l'exécution, afin que les pays se les approprient et que les résultats obtenus perdurent. Les informations et les enseignements tirés de l'exécution des projets sont utiles pour juger de la pertinence et du bien-fondé des orientations arrêtées par les mécanismes intergouvernementaux, avec le concours des entités responsables de l'exécution des projets.

Je suis convaincu que le Compte pour le développement restera un moteur de la coopération, qui témoigne de la volonté de l'ONU d'être plus réactive et d'obtenir davantage de résultats pour la planète et ses habitants.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales  
(Signé) Liu Zhenmin

## A. Orientations générales

### Mandat et considérations générales

- 35.1 Le Compte de l'ONU pour le développement a été créé en 1997 par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B, en tant que mécanisme de financement des projets de développement des capacités entrepris par les entités du Secrétariat de l'Organisation chargées des questions économiques et sociales<sup>1</sup> : le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).
- 35.2 Le Compte pour le développement aide les pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les projets financés au moyen du Compte sont conçus et exécutés de manière à répondre aux besoins et aux exigences des États Membres, dans le respect des recommandations et des décisions des mécanismes intergouvernementaux et des organes directeurs compétents. Le Compte tire parti des points forts des diverses entités chargées d'exécuter les projets qu'il finance. Ces projets sont réalisés en partenariat avec des entités du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organisations nationales, régionales et internationales.

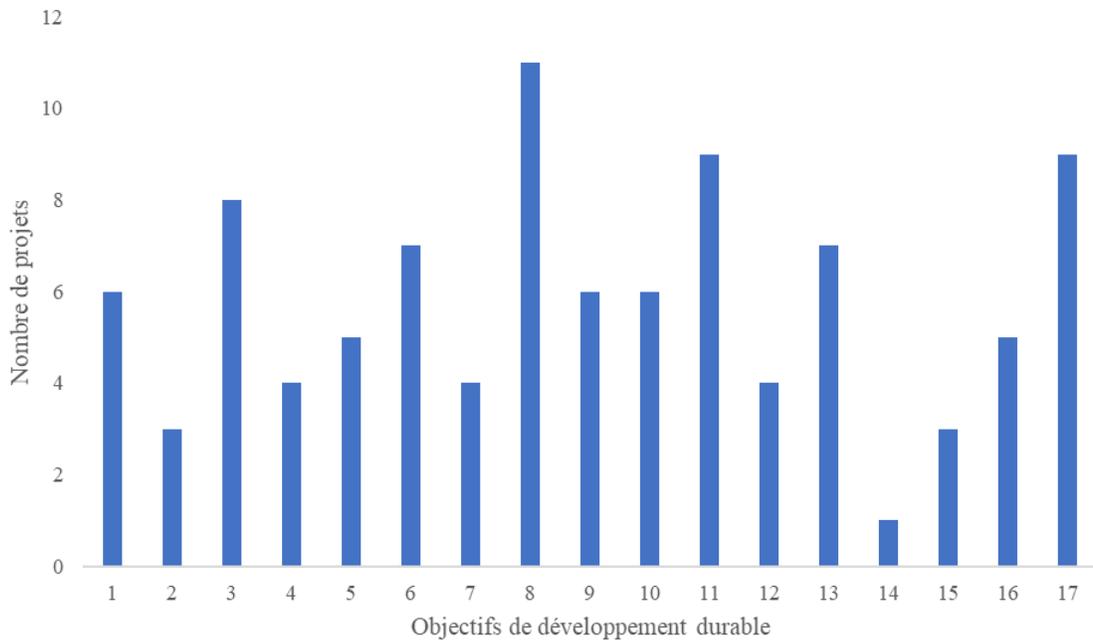
### Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 35.3 Le Compte pour le développement se réfère à son mandat pour définir les produits devant permettre d'atteindre les objectifs des projets qu'il finance. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 35.I illustre la façon dont les objectifs des projets et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe III pour plus de détails sur les mandats du Compte pour le développement.

Figure 35.I  
**Compte pour le développement : lien entre les projets et les objectifs de développement durable**

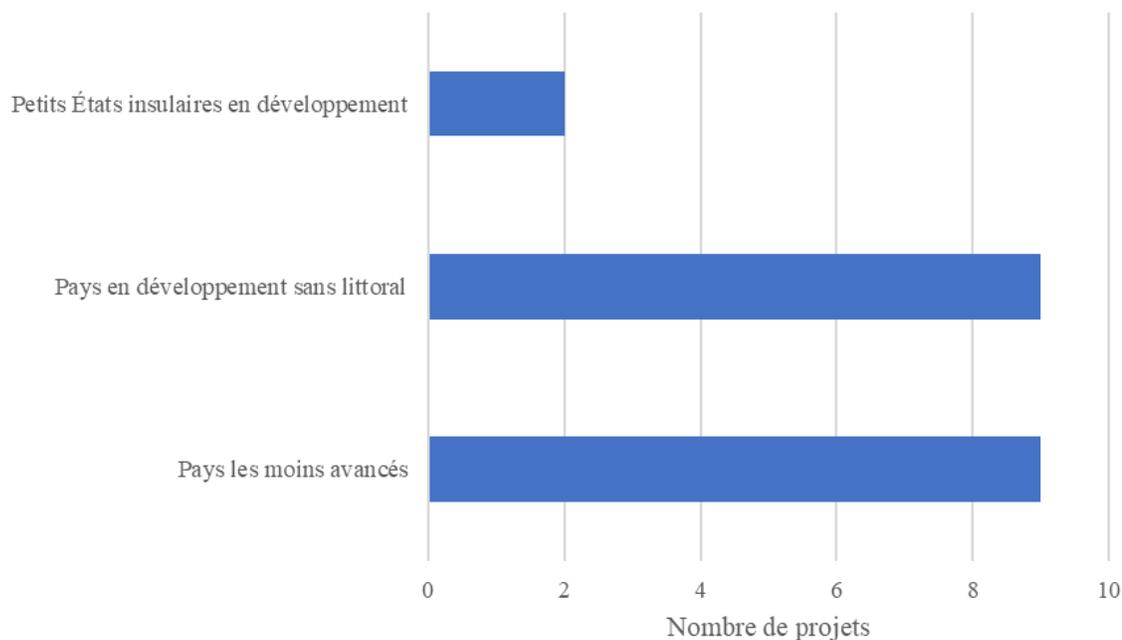


- 35.4 Les projets financés au moyen du Compte pour le développement contribuent à atteindre collectivement les objectifs fixés, qui sont alignés sur tels ou tels objectifs de développement durable. Afin de permettre aux pays de mieux mesurer, au regard des indicateurs établis, les progrès accomplis pour ce qui est de telles ou telles cibles, d'assurer le suivi des progrès et d'établir des rapports, sont compris dans la douzième tranche des projets visant à : renforcer les capacités statistiques des pays de la région Asie-Pacifique pour leur permettre de mesurer les flux financiers illicites (projet K) afin de faciliter la mesure et le suivi des progrès accomplis au regard de l'indicateur 16.4.1 [Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants] ; mettre les données relatives aux budgets-temps au service de meilleures politiques en Afrique, en Asie occidentale et en Amérique latine (projet A), en vue de faciliter le suivi des progrès accomplis au regard de l'indicateur 5.4.1 (Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence) ; promouvoir l'utilisation du Système de comptabilité économique et environnementale pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Asie du Sud (projet B), pour faciliter le suivi des progrès accomplis au regard de plusieurs indicateurs relatifs à l'environnement, notamment les indicateurs 6.3.1 (Proportion des eaux usées traitées sans danger), 6.4.1 (Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau), 6.4.2 (Niveau de stress hydrique) et 6.6.1 (Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau).
- 35.5 La plupart des projets proposés ont des objectifs qui concordent avec plus d'un objectif de développement durable ou plus d'une cible, comme le montre la figure 35.I. Plusieurs projets sont alignés sur tels ou tels objectifs. Par exemple, pour ce qui est de l'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), certains projets sont consacrés au secteur industriel, à l'innovation et aux infrastructures (projet N), aux politiques d'industrialisation axée sur l'exploitation des ressources naturelles en Afrique australe (projet M), aux politiques relatives au transport de marchandises à l'échelle nationale et régionale dans la région Asie-Pacifique (projet T) ou encore aux politiques relatives aux capacités de production (projet E). En ce qui concerne l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), certains des projets proposés portent sur

la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience dans la région Asie-Pacifique (projet S), sur le développement des capacités des pays des Caraïbes aux fins de la collecte de données concernant les indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes (projet Q) et sur l'élaboration de politiques en faveur des piétons et des cyclistes dans les villes d'Afrique (projet I). Enfin, un projet d'aides à l'investissement aux fins de la production locale d'antibiotiques essentiels en Afrique de l'Est (projet F) est lié à l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge).

- 35.6 Lorsqu'ils ont adopté le Programme 2030, les États Membres se sont engagés à ne laisser personne de côté et à aider en priorité les plus défavorisés. Ces principes ont été pris en compte lors de la conception des projets et les entités responsables ont fait des propositions en ce sens dans de nombreux cas. Les projets axés sur les personnes les plus vulnérables sont consacrés aux questions suivantes : l'utilisation des statistiques pour l'élaboration de politiques commerciales plus favorables aux femmes (projet D) ; la place des personnes handicapées dans le marché du travail des pays arabes (projet V) ; les migrations intrarégionales en Amérique latine et dans les Caraïbes (projet R) ; les statistiques et la reconnaissance des aptitudes dans le contexte des migrations intra-africaines (projet L) ; l'urbanisme respectueux de l'environnement dans les villes accueillant des réfugiés syriens (projet H) et le développement inclusif des peuples autochtones d'Amérique latine et d'Afrique (projet C). Cinq projets liés à l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) contribuent à la promotion des femmes. Ils sont notamment consacrés à la collecte de données relatives aux budgets-temps (projet A), à l'utilisation des statistiques pour l'élaboration de politiques commerciales plus favorables aux femmes (projet D), aux migrations intrarégionales (projet R) et aux dépenses sociales et politiques sociales (projet U).
- 35.7 La plupart des projets concernent aussi des pays ayant des besoins particuliers, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Certains les concernent exclusivement ; c'est le cas notamment d'un projet en faveur des pays les moins avancés, qui porte sur le renforcement des capacités de production des pays d'Afrique (projet E) et de deux projets en faveur des petits États insulaires en développement, l'un concernant les indicateurs relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes dans les Caraïbes (projet Q) et l'autre portant sur le renforcement des synergies entre le commerce et le développement durable dans les pays du Groupe du fer de lance mélanésien (projet G). Un projet porte sur les politiques d'innovation dans les pays en développement sans littoral d'Asie centrale (projet N). La figure 35.II montre le nombre de projets visant à aider des pays ayant des besoins particuliers.

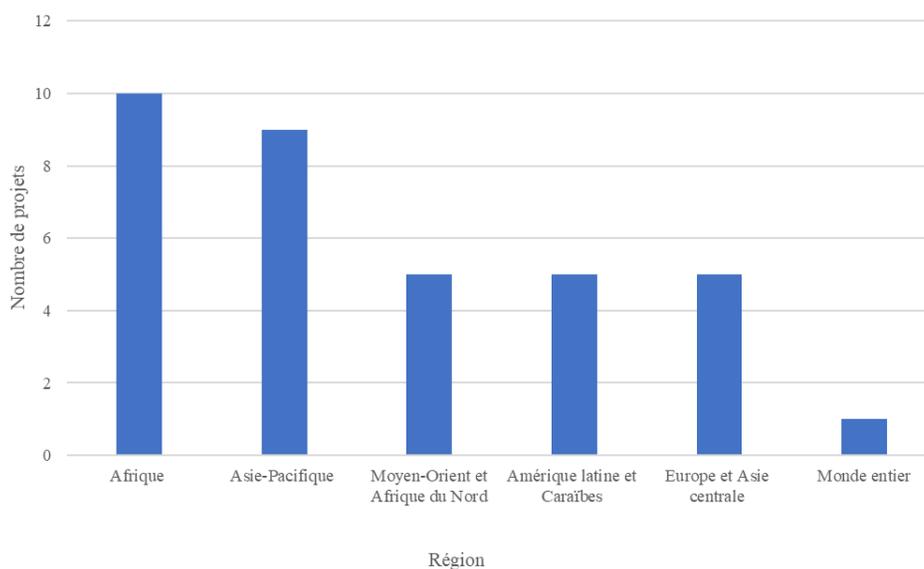
Figure 35.II  
Projets visant à aider des pays ayant des besoins particuliers<sup>a</sup>



<sup>a</sup> Ces chiffres ne sont pas définitifs et ne concernent que les 16 projets pour lesquels des informations étaient disponibles. Un même projet peut concerner plusieurs pays appartenant à des groupes différents.

35.8 La figure 35.III fait apparaître la répartition géographique des projets proposés. Les chiffres sont similaires à ceux de la onzième tranche. Les deux régions dans lesquelles le plus de projets seront mis en place sont l’Afrique et l’Asie-Pacifique.

Figure 35.III  
Nombre de projets par région<sup>a</sup>



<sup>a</sup> Un même projet peut concerner plusieurs régions.

- 35.9 Les objectifs des projets sont aussi alignés sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe) et sur d'autres accords et grands textes internationaux dans lesquels la communauté internationale a réaffirmé son attachement au développement des capacités et aux moyens d'action permettant de relever le défi du financement du développement durable, ainsi que sur l'Accord de Paris concernant la riposte mondiale à la menace des changements climatiques.

### **Stratégie**

- 35.10 Le Compte pour le développement aide les entités responsables de l'exécution des projets, qui pour la plupart n'ont pas de bureau dans les pays cibles, à mettre au service des parties prenantes intervenant sur place leurs vastes connaissances pratiques et théoriques, leur permettant ainsi de renforcer leurs capacités. Les projets font le lien entre le terrain et le siège des entités : celles-ci peuvent ainsi amener sur place leurs compétences en matière de normes et d'analyse et faciliter le développement de capacités qui perdureront. Avec l'aide du Compte, les entités peuvent donner suite aux décisions des mécanismes intergouvernementaux et aux analyses qu'ils effectuent, en mettant en place des projets concrets à l'échelle de groupes de pays, de sous-régions, de régions et du monde entier. La plupart des projets concernent plusieurs pays –, pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement –, souvent situés dans plusieurs régions, où ils sont mis en place avec le concours du Secrétariat et d'entités des Nations Unies, en partenariat avec les gouvernements et d'autres partenaires de développement. Les projets sont conçus et exécutés de manière à répondre aux besoins et exigences des États Membres, dans le respect des recommandations et des décisions des mécanismes intergouvernementaux et des organes directeurs compétents.
- 35.11 Le Compte pour le développement est également important en ce qu'il permet de mettre à l'essai de nouvelles approches du développement. Lorsqu'elles sont concluantes, celles-ci peuvent servir ailleurs, à plus grande échelle, pour accélérer le développement à l'aide de fonds provenant d'autres entités que le Compte. Le Compte permet également de promouvoir l'échange et le transfert de compétences, de connaissances et de bonnes pratiques entre pays cibles, notamment entre pays de régions différentes (par exemple au moyen de la coopération Sud-Sud ou de la coopération avec un grand éventail de partenaires qui s'occupent de développement).
- 35.12 Dans le Programme 2030, le renforcement des capacités est considéré comme un élément clef du développement durable et l'importance de l'appui fourni par le système des Nations Unies à cet égard est soulignée. Dans sa résolution [71/243](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016, l'Assemblée générale a souligné l'importance du développement des capacités pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et engagé le système des Nations Unies à continuer d'aider les pays en développement dans cette optique. Dans sa résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'Assemblée a de nouveau demandé que des mesures soient prises pour mieux positionner les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement afin d'aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030.

### **Contexte actuel**

- 35.13 L'adoption par l'Assemblée générale du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en décembre 2018 (résolution [73/195](#)) fait qu'il est plus que jamais nécessaire de trouver une solution collective au problème des migrations. Trois projets portant sur ce thème sont inscrits dans le projet de budget pour 2020 ; ils contribueront à l'application de divers aspects du Pacte mondial en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- 35.14 L'adoption par l'Assemblée générale du Nouveau Programme pour les villes à la fin 2016 (résolution [71/256](#)) a incité des États Membres de toutes les régions à demander qu'un appui au développement

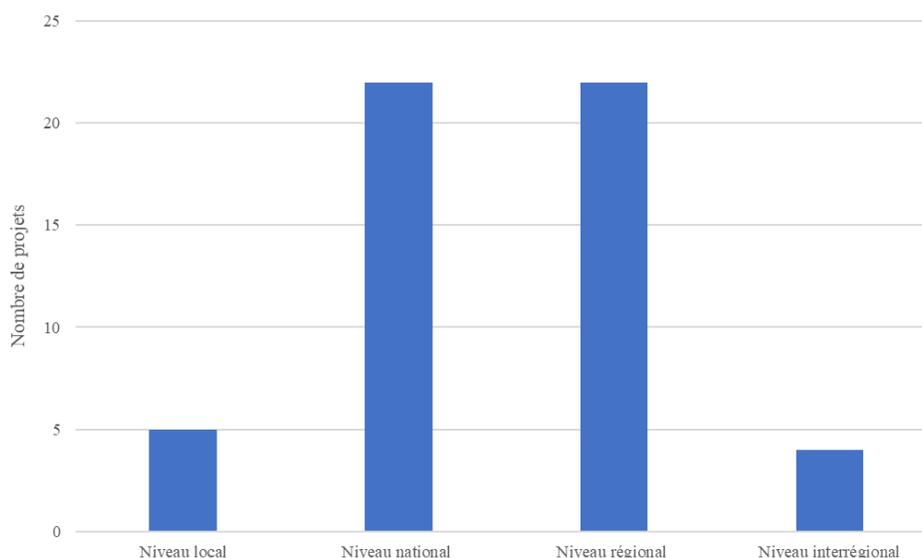
des capacités soit mis en place pour faciliter l'élaboration de politiques urbaines et de plans d'urbanisme nationaux, ainsi que de plans d'action pour l'urbanisation propres à chaque ville, qui soient cohérents, conformes aux dispositions concernant la mise en œuvre et le suivi du Programme et l'établissement des rapports correspondants, et qui permettent aux pays d'adapter les objectifs de développement durable au niveau local et de se les approprier. En réponse à cette demande, il a été proposé de financer au moyen du Compte pour le développement trois projets directement liés au Nouveau Programme pour les villes, ainsi que d'autres projets portant sur divers aspects de cet instrument.

- 35.15 De plus en plus, la communauté internationale s'accorde à dire qu'il importe de lutter contre les flux financiers illicites. En Afrique par exemple, sous la direction de l'Union africaine, des pays ont créé un groupe de haut niveau dirigé par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, afin de chercher des solutions. Faisant fond sur cet élan, des entités responsables de l'exécution de projets financés au moyen du Compte (CEA, CNUCED et ONUDC, en collaboration avec la CEPALC) ont mis en place des activités de renforcement des capacités à l'échelle nationale et régionale en Afrique et en Amérique latine pour donner les moyens aux pays d'estimer le montant des flux financiers illicites et de combattre ces flux. Comme suite à d'autres demandes d'appui, il est proposé dans le présent projet de budget de financer un projet visant à transmettre à des pays de la région Asie-Pacifique les enseignements tirés de ces projets en Afrique et en Amérique latine, afin de les aider à mesurer, contrôler et combattre les flux financiers illicites.

### **Objectifs et thème de la douzième tranche et stratégie d'exécution**

- 35.16 Les projets proposés s'inscrivent dans le thème général intitulé « Aider les États Membres à renforcer la cohérence des politiques et des moyens de mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle locale, nationale et régionale », qui a été approuvé par le Comité directeur du Compte pour le développement en juin 2018 et par le Directeur de programme du Compte, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.
- 35.17 Les projets proposés au titre de la douzième tranche, pour lesquels des produits ont été retenus aux niveaux local, national, régional, interrégional et mondial (voir fig. 35.IV), s'inscrivent tous dans ce thème et doivent contribuer à la réalisation du Programme 2030. Ils sont tous menés à l'échelle nationale et il est prévu que l'expérience acquise et les enseignements tirés au niveau local soient examinés lors de forums régionaux pour la facilitation de la coopération Sud-Sud, ou que la conclusion d'accords ou l'obtention d'autres résultats au niveau régional soit un but explicite du projet. Par ailleurs, il est prévu que soient mises en place au niveau local, dans le cadre de cinq projets, des activités pilotes de mise en commun à l'échelle nationale de l'expérience acquise et des enseignements tirés des travaux sur le plan local, afin d'aider à l'élaboration de politiques fondées sur des faits. Ces projets portent notamment sur la planification urbaine respectueuse de l'environnement (projets H et I) et sur l'exécution du Nouveau Programme pour les villes à différents niveaux (projets J et P).

Figure 35.IV  
**Produits retenus pour les projets financés au moyen du Compte pour le développement, par niveau<sup>a</sup>**

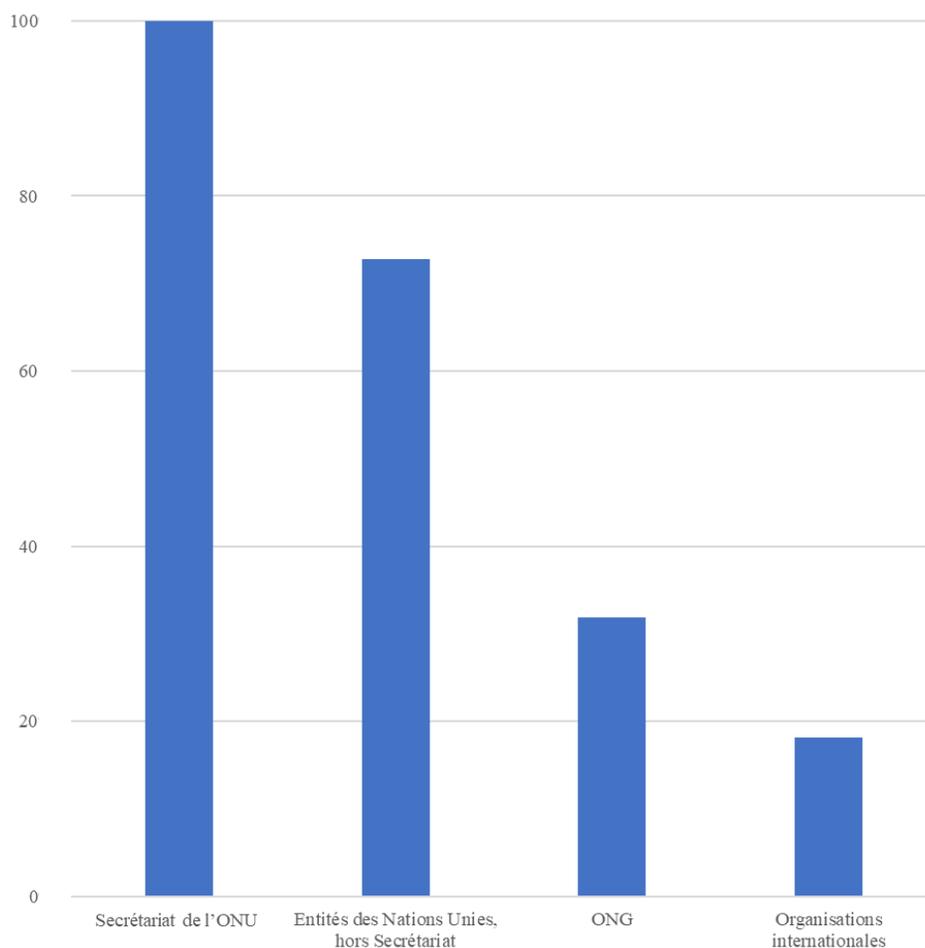


<sup>a</sup> Dans tous les projets, il y a des produits qui sont exécutés à plusieurs niveaux.

- 35.18 Comme suite à la demande faite dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2012 (résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale, par. 150), les projets financés au moyen du Compte pour le développement s'intéressent aux aspects régionaux du développement durable. Il est fait en sorte que les pays adoptent les politiques, normes et règles arrêtées aux niveaux mondial et régional et qu'un appui intégré couvrant les trois dimensions du développement durable leur soit fourni pour les aider à régler les problèmes de nature transfrontalière. Les projets qui portent sur les aspects régionaux du développement durable comprennent notamment ceux consacrés aux statistiques sur les migrations et à la reconnaissance des aptitudes en Afrique (projet L), aux migrations entre pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (projet R), au transport des marchandises dans la région Asie-Pacifique (projet T) et aux politiques d'innovation dans les pays sans littoral d'Asie centrale (projet N). Trois projets proposés ont notamment pour objectif la mise en commun entre pays de différentes régions d'expériences pertinentes et de connaissances concernant des questions telles que l'utilisation du Système de comptabilité économique et environnementale (projet B), le développement inclusif des peuples autochtones (projet C) ou l'exécution du Nouveau Programme pour les villes (projet P).
- 35.19 Dans le Programme 2030, une importance particulière est accordée aux partenariats et à la collaboration, aspects qui sont essentiels pour le Compte. Le présent projet de budget marque un tournant : la totalité des projets qui y sont proposés doivent être exécutés en collaboration avec des entités du Secrétariat, dans le cadre de partenariats régionaux, mondiaux ou thématiques ; plus de 70 % font aussi intervenir des entités des Nations Unies ne faisant pas partie du Secrétariat. Plusieurs seront également mis en place en partenariat avec des organisations internationales ou des organisations non gouvernementales (ONG). L'Assemblée générale n'ayant pas encore approuvé le financement des projets dont il est question dans le présent fascicule, il reste à déterminer dans quels pays ils seront mis en place et à choisir les partenaires locaux pour la plupart d'entre eux. De nombreux projets seront exécutés en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnateurs résidents. En tout, huit (soit plus d'un tiers du total) seront exécutés conjointement par plusieurs entités, à savoir ceux portant sur le Nouveau Programme pour les villes (projet P), les flux financiers illicites (projet K), les migrations (projet L) ou les statistiques (projets A et B) et ceux consacrés plus particulièrement au développement social, aux femmes ou aux groupes vulnérables (projets D, H et I).

35.20 La figure 35.V montre la proportion de projets qui seront exécutés en partenariat avec des entités du Secrétariat, d'autres entités des Nations Unies, des ONG ou des organisations internationales.

Figure 35.V  
**Projets exécutés en partenariat avec d'autres entités<sup>a</sup>**  
(En pourcentage)

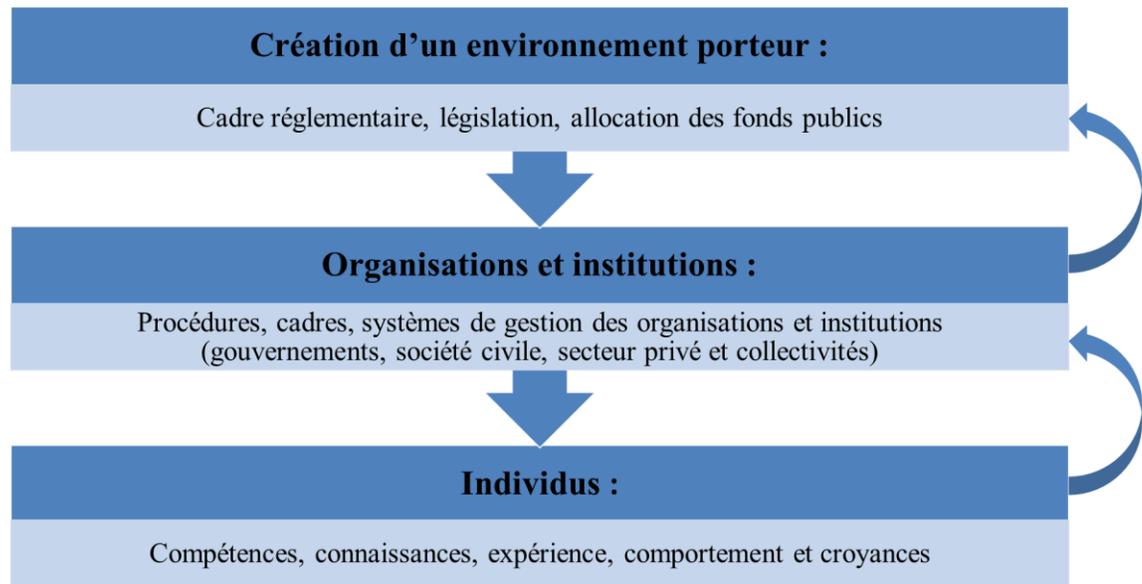


<sup>a</sup> Un même projet peut faire intervenir plusieurs entités des Nations Unies.

### Projets et niveau d'intervention

35.21 Les entités responsables de l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement interviennent à trois niveaux pour développer les capacités (voir la figure 35.VI).

Figure 35.VI  
Trois niveaux d'intervention



- 35.22 La plupart des projets ont pour objectif de créer un environnement porteur pour le développement, c'est-à-dire de contribuer aux différentes phases de l'élaboration des politiques. Au vu du temps nécessaire pour mettre en place ces politiques, les entités responsables de l'exécution des projets contribuent le plus souvent à leur élaboration et non à leur application. Une part importante du travail de ces entités est de faire intervenir diverses parties prenantes pour que les travaux d'élaboration des politiques soient inclusifs. Souvent, les entités interviennent d'abord au niveau individuel ou au niveau des institutions pour former des personnes et renforcer les institutions, ce qui aide à créer ensuite un environnement porteur. Par exemple, elles réunissent des parties prenantes nationales pour qu'elles prennent des décisions au sujet de questions importantes relatives aux statistiques environnementales, puis l'ONU travaille avec des statisticiens et avec les institutions concernées pour former les membres des organismes nationaux de statistique aux méthodes à suivre, avant d'aider lesdites institutions à collecter les données voulues. Par la suite, les entités responsables de l'exécution des projets et les instituts de statistique collaborent avec le milieu universitaire et les responsables politiques, afin que les données collectées servent à élaborer des politiques fondées sur des faits, en consultation avec toutes les parties prenantes concernées. L'apprentissage et la mise en commun de connaissances entre pays du Sud font souvent partie intégrante des projets. Les résultats de ces activités sont ensuite diffusés à un public plus large lors de conférences intergouvernementales et d'autres réunions.

### Activités d'évaluation

- 35.23 Les évaluations font partie intégrante du cycle de programmation du Compte pour le développement. Les évaluations de fin de projet sont obligatoires depuis la quatrième tranche. Les projets de la dixième tranche qui auront été achevés à la fin de 2019 feront l'objet d'une évaluation en 2020. Lorsqu'ils seront achevés, les 22 projets proposés pour 2020 feront l'objet d'une évaluation interne ou externe rigoureuse. Des fonds seront également consacrés aux évaluations au niveau des programmes et à l'examen des résultats des évaluations.
- 35.24 Le Compte pour le développement a pour vocation de renforcer le rôle que joue la fonction d'évaluation pour ce qui est d'améliorer la conception et l'exécution des projets, et la communication des résultats obtenus. Un examen de la fonction d'évaluation en l'état actuel des choses a été effectué

par un consultant fin 2018-début 2019. Il a donné lieu à l'établissement de deux documents clefs : le cadre d'évaluation du Compte pour le développement, qui fixe des orientations générales, et les directives relatives à l'évaluation des projets financés au moyen du Compte pour le développement, qui détaille la façon dont les projets doivent être évalués. Les directives aident les évaluateurs à définir les critères d'évaluation des projets et viennent compléter les politiques d'évaluation et les directives des entités responsables de l'exécution des projets. Les évaluations au niveau des projets restent une composante importante de la fonction d'évaluation, la moitié des projets de chaque tranche faisant l'objet d'une évaluation externe rigoureuse et d'un examen et d'une analyse plus approfondis.

- 35.25 Il convient de lire le présent fascicule en parallèle avec le onzième rapport d'activité du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/74/XX). Ces projets étant exécutés sur quatre ans, les premiers projets financés en 2020 seront achevés à la fin 2025 et les rapports d'activité annuels seront publiés à compter de cette date. Les deux prochains rapports d'activité biennaux seront publiés en 2022 et 2024.

**B. Ressources proposées**

- 35.26 Le montant total des ressources qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 35 pour 2020 est de 14 199 400 dollars.
- 35.27 On trouvera dans le tableau 35.1 les ressources financières nécessaires pour la douzième tranche de projets proposée dans le présent chapitre.

Tableau 35.1

**Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)		
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total			Pourcentage	
<b>Composante</b>										
Compte pour le développement	14 199,4	14 199,4	–	–	–	–	–	14 199,4	–	14 199,4

- 35.28 Un récapitulatif des ressources nécessaires pour la douzième tranche de projets, par objet de dépense, est présenté au tableau 35.2.

Tableau 35.2

**Récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense (avant actualisation des coûts)**

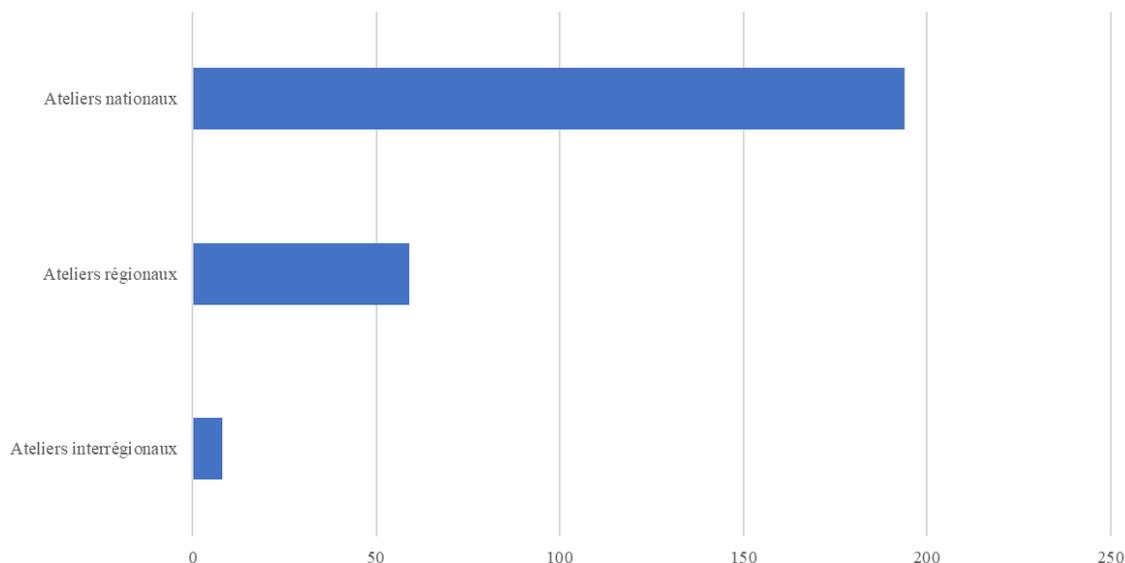
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020
Autres dépenses de personnel	495,8
Consultants et experts	4 836,1
Voyages du personnel	2 340,1
Services contractuels	1 739,8
Frais généraux de fonctionnement	584,2
Subventions et contributions	4 203,3
<b>Total</b>	<b>14 199,4</b>

- 35.29 Les projets du Compte pour le développement sont conçus de manière à garantir une utilisation efficace et rationnelle des ressources. Les chiffres actuels sont fondés sur des notes de cadrage qui donnent une description générale de chaque projet. Pour chaque projet, les entités responsables ont commencé à élaborer un descriptif comportant une analyse plus détaillée, une liste d'activités, un calendrier et un budget ; elles achèveront de définir les projets et contacteront les pays cibles lorsque l'Assemblée générale aura approuvé le budget, à la fin 2019.
- 35.30 Les projets sont exécutés par des membres du personnel dotés de solides compétences en matière de normalisation, d'analyse et de renforcement des capacités. Les autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] représentent 3 % du budget total en moyenne et couvrent les besoins de personnel recruté de manière provisoire et à court terme pour mener à bien les activités du projet, par exemple organiser des ateliers et collecter des données. Comme l'entité responsable de l'exécution d'un projet n'est généralement pas basée dans le pays cible du projet en question, la plupart des projets s'accompagnent de frais de voyage du personnel qui représentent en moyenne 16 % de leur budget total.

- 35.31 Les projets reposent généralement sur des consultants et experts nationaux qui assurent leur exécution au niveau national et compilent et échangent les meilleures pratiques nationales et régionales. Pour la douzième tranche, les experts nationaux représentent près de 70 % des mois de travail des consultants. Pour les projets qui portent sur de nouveaux domaines, il faut souvent faire appel à des experts internationaux ; en effet, il n'est pas toujours possible de trouver des experts de ces domaines dans le pays concerné ou au sein du personnel de l'entité responsable de l'exécution.
- 35.32 La catégorie « Services contractuels » vise les institutions ou organisations nationales ou locales qui contribuent, au moyen d'arrangements contractuels, à l'application des volets nationaux des projets. Dans le cadre de ces arrangements, les institutions ou organisations bénéficient souvent de services de développement des capacités. Cette catégorie englobe aussi le coût des ateliers et des séminaires.
- 35.33 Les coûts associés à la participation aux ateliers (voyages et indemnités éventuelles) sont comptabilisés dans la catégorie « Subventions et contributions ». Les projets prévoient en général des ateliers nationaux de formation, de coordination et de recherche de consensus. La plupart des projets prévoient également un plus petit nombre d'ateliers régionaux, qui permettent généralement de favoriser la coopération Sud-Sud et le partage de données d'expérience entre pays cibles. Les ateliers régionaux et interrégionaux sont souvent l'occasion de communiquer ces informations à un public plus large et sont souvent organisés en même temps que d'autres réunions ou manifestations intergouvernementales, ce qui permet de réduire les coûts. On trouvera dans la figure 35.VII le nombre total d'ateliers, de séminaires et d'activités de formation organisés aux niveaux national, régional et interrégional (mondial).

Figure 35.VII  
Nombre d'ateliers, de séminaires et d'activités de formation organisés à différents niveaux



## Annexe I

## Liste des projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2020

<i>Code</i>	<i>Titre</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Objectif</i>	<i>Objectifs et cibles de développement durable</i>	<i>Budget (en dollars des États-Unis)</i>
A	Données relatives aux budgets-temps au service de meilleures politiques en Afrique, en Asie occidentale et en Amérique latine	Département des affaires économiques et sociales, conjointement avec la CEPALC, la CEA et la CESAO	Améliorer les moyens dont disposent certains États d'Afrique, d'Asie occidentale et d'Amérique latine pour produire des données relatives aux budgets-temps et les utiliser efficacement dans la formulation de politiques permettant l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030	3.9, 4.2 à 4.4, 5.4, 6.1, 6.2, 8.3, 8.5 à 8.7, 17.8	799 400
B	Comptabilité environnementale et économique au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en Afrique et en Asie	Département des affaires économiques et sociales, conjointement avec le PNUE, la CESAP et la CEA et en collaboration avec le PNUD	Renforcer les moyens dont disposent les organismes nationaux de statistique de certains États d'Afrique du Nord et de l'Est et d'Asie du Sud pour produire des comptes environnementaux et économiques qui les aideront à mesurer les progrès accomplis sur la voie du développement durable et à formuler des politiques intégrées et fondées sur des données factuelles	6.3, 6.4, 6.6, 7.2, 7.3, 8.4, 9.4, 11.6, 15.3	572 000
C	Développement inclusif des peuples autochtones d'Afrique et d'Amérique latine	Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CEPALC, le HCDH et la FAO	Promouvoir le développement inclusif des peuples autochtones dans certains pays d'Afrique et d'Amérique latine, en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	16.6, 16.7, 16.b	678 000
D	Données et statistiques au service de politiques commerciales plus favorables aux femmes en Afrique, dans le Caucase et en Asie centrale	CNUCED, conjointement avec la CEA et la CEE et en collaboration avec l'OMC et ONU-Femmes	Renforcer les moyens dont disposent certains pays d'Afrique, du Caucase et d'Asie centrale pour établir et exploiter des statistiques aux fins de l'élaboration de politiques commerciales plus favorables aux femmes	1.1 à 1.4, 2.3, 4.1 à 4.3, 4.6, 5.1, 5.4, 5.5, 5.a, 5.c, 8.3, 8.5, 16.7, 17.10	683 000
E	Stratégies cohérentes de renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés d'Afrique	CNUCED, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et la CEA	Renforcer les moyens dont disposent certains des pays les moins avancés d'Afrique pour accroître, exploiter et maintenir leurs capacités de production en vue d'atteindre les objectifs de développement durable	8.1, 8.2, 9.2, 9.3	580 000
F	Aides à l'investissement aux fins de la production locale d'antibiotiques essentiels en Afrique de l'Est	CNUCED, en collaboration avec la CEA et l'OMS	Élaborer des politiques d'incitation à l'investissement, notamment en ce qui concerne les achats régionaux de médicaments, dans la région de la Communauté d'Afrique de l'Est et certains pays d'Afrique de l'Est afin de garantir la disponibilité d'antibiotiques essentiels aux niveaux national et régional	3.8, 3.b, 3.d	500 000

<i>Code</i>	<i>Titre</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Objectif</i>	<i>Objectifs et cibles de développement durable</i>	<i>Budget (en dollars des États-Unis)</i>
G	Commerce écologique au service du développement durable des petits États insulaires en développement du Pacifique appartenant au Groupe du fer de lance mélanésien	CNUCED, en collaboration avec la CESAP, le PNUE, la FAO, le CCI et l'ONUDI	Renforcer les moyens dont disposent les pays membres du Groupe du fer de lance mélanésien pour intégrer la promotion du commerce écologique dans leurs stratégies de développement durable, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable	5.a, 8.2, 8.a, 12.1, 12.8, 17.11, 17.12	567 000
H	Développement durable inclusif, sûr et résilient dans les zones urbaines qui accueillent des réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Turquie	PNUE, conjointement avec ONU-Habitat et en collaboration avec la CEE, la CESAO, le PNUD, le HCR, l'OIM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ONU-Femmes	Renforcer la capacité des autorités locales et nationales de parvenir à un développement durable inclusif, sûr et résilient dans les zones urbaines qui accueillent des réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Turquie	1.5, 3.9, 6.4, 7.3, 10.7, 11.6, 11.a, 11.b, 12.2, 12.5, 13.1 à 13.3, 15.9, 15.a, 17.9	550 000
I	Investissement dans des politiques en faveur des piétons et des cyclistes dans les villes d'Afrique	PNUE, conjointement avec ONU-Habitat et en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes	Améliorer et renforcer les capacités régionales, locales et nationales de certains des pays les moins avancés en Afrique pour leur permettre de mieux concevoir et mettre en œuvre des politiques privilégiant les besoins des piétons et des cyclistes, en particuliers ceux issus de groupes vulnérables, et de prendre de meilleures décisions d'investissement en ce sens	1, 3, 10, 11, 13	550 000
J	Prise en compte systématique du principe consistant à ne laisser personne de côté dans les politiques et programmes urbains des pays d'Asie du Sud	ONU-Habitat, en collaboration avec la CESAP et le Bureau de l'informatique et des communications	Renforcer la capacité des gouvernements et des institutions urbaines locales à placer au cœur de leurs politiques nationales le principe consistant à ne laisser personne de côté (reposant sur l'inclusion, notamment des personnes handicapées, et la sécurité) et faciliter l'adaptation des politiques nationales et des objectifs de développement durable n <sup>os</sup> 11 et 6 aux conditions locales dans les zones urbaines, sur la base de l'analyse des faits	3.9, 6.1 à 6.4, 6.b, 11.1 à 11.3, 11.5, 11.7, 11.b, 13.1, 13.3, 13.b, 17.16	550 000
K	Statistiques et données permettant de mesurer les flux financiers illicites dans la région Asie-Pacifique	ONUDC, conjointement avec la CNUCED et la CESAP	Renforcer les capacités statistiques de certains pays de la région Asie-Pacifique pour leur permettre de mesurer les flux financiers illicites et de se servir de ces données pour élaborer des politiques ciblées	16,4	900 000
L	Statistiques migratoires et reconnaissance des aptitudes en Afrique aux fins de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	CEA, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales et l'OIT	Renforcer les capacités de certains pays d'Afrique en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données relatives aux migrations et améliorer la reconnaissance des aptitudes en vue de l'application des dispositions connexes du Pacte mondial	8.8, 10.7, 10.c, 16.2, 17.18	900 000

<i>Code</i>	<i>Titre</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Objectif</i>	<i>Objectifs et cibles de développement durable</i>	<i>Budget (en dollars des États-Unis)</i>
M	Politiques régionales et nationales d'industrialisation axée sur l'exploitation des ressources naturelles facilitant le développement durable et inclusif en Afrique australe	CEA, en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI et les équipes de pays des Nations Unies	Renforcer les capacités régionales et nationales de promotion et d'application des politiques et stratégies d'industrialisation axée sur l'exploitation des ressources naturelles afin de parvenir à un développement durable qui profite à tous et à toutes, comme le prévoient l'objectif de développement durable n° 9 et les autres objectifs connexes	9.1, 9.3	550 000
N	Renforcement des politiques des pays sans littoral d'Asie centrale en matière d'innovation à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030	CEE, en collaboration avec la CESAP, la CNUCED, l'ONUDI, le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies	Renforcer les moyens institutionnels dont disposent les pays sans littoral d'Asie centrale s'agissant de mettre l'innovation au service d'une croissance durable et de l'intégration régionale	8.2, 8.3, 9.4, 9.5, 9.b, 12.a, 17.6 à 17.8	475 000
O	Création de villes intelligentes et durables dans la région de la Commission économique pour l'Europe dans le contexte du Nouveau Programme pour les villes	CEE, en collaboration avec ONU-Habitat	Renforcer la capacité des administrations nationales et locales de certains pays de la région de la CEE d'appliquer des politiques et des méthodes cohérentes pour un développement urbain intelligent et durable	3.6, 3.9, 6.1 à 6.5, 11.1 à 11.3, 11.5 à 11.7, 11.a à 11.c, 13.1 à 13.3	475 000
P	Coopération interrégionale en vue de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes	CEPALC, conjointement avec la CEA, la CEE, la CESAP, la CESAO et ONU-Habitat	Donner à un certain nombre de pays et de villes plus de moyens aux fins de la concrétisation du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable se rapportant aux villes, du suivi de celle-ci et de la communication d'informations à ce sujet, en misant sur le renforcement de la coopération interrégionale et du partage des connaissances	11.1 à 11.5, 11.7, 11.a à 11.c	1 500 000
Q	Indicateurs sur les changements climatiques et les catastrophes adaptés aux petits États insulaires en développement des Caraïbes	CEPALC, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le PNUE, la FAO et le Département des affaires économiques et sociales	Renforcer les moyens statistiques et institutionnels dont les pays cibles des Caraïbes disposent pour établir des indicateurs sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe destinés à améliorer la cohérence des orientations concernant la réalisation des objectifs de développement durable et l'application des Orientations de Samoa, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai	1.5, 2, 6 à 9, 11.5, 11.b, 12, 13.1, 13.3, 14, 15, 17.9, 17.19	600 000

<i>Code</i>	<i>Titre</i>	<i>Entités responsables</i>	<i>Objectif</i>	<i>Objectifs et cibles de développement durable</i>	<i>Budget (en dollars des États-Unis)</i>
R	Tirer parti des migrations intrarégionales pour favoriser le développement socio-économique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	CEPALC, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, l'OIM et le FNUAP	Donner à un certain nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes plus de moyens afin de tirer pleinement parti des avantages que présentent les migrations intrarégionales sur le plan socio-économique et de leurs contributions au développement durable	3.c, 4.b, 5.2, 8.7, 8.8, 10.7, 10.c, 16.2, 16.9	620 000
S	Réduction des risques de catastrophe et renforcement de la résilience en Asie et dans le Pacifique	CESAP, en collaboration avec l'initiative Global Pulse de l'ONU à Jakarta, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le PNUD, l'OMM et l'UNITAR	Donner à un certain nombre de pays de la région de l'Asie et du Pacifique plus de moyens d'atténuer les effets des risques climatiques sur la réalisation des objectifs de développement durable	1.5, 11.5, 13.1 à 13.3	600 000
T	Promotion de l'adoption de modes de transport durables des marchandises dans la région de l'Asie et du Pacifique	CESAP, en collaboration avec la CNUCED et les équipes de pays des Nations Unies	Donner à un certain nombre d'États membres de la CESAP plus de moyens d'élaborer et d'appliquer des politiques nationales sur les modes de transport durables des marchandises	7.3, 9.1, 13	600 000
U	Contrôle des dépenses sociales : élaboration d'un cadre intégré en faveur de politiques macrobudgétaires et des objectifs de développement durable dans la région arabe	CESAO, en collaboration avec la CEPALC et les équipes de pays des Nations Unies	Améliorer la cohérence des politiques macroéconomiques et sociales pour que les dépenses publiques d'aide sociale engagées dans un certain nombre de pays arabes soient plus équitables et plus efficaces	1.3, 2 à 6, 8, 10.4, 11, 17	500 000
V	Inclusion des personnes handicapées dans le marché du travail des pays arabes	CESAO, en collaboration avec l'OIT	Donner aux pouvoirs publics, au secteur privé et à la société civile d'un certain nombre de pays arabes plus de moyens d'élaborer des politiques et des procédures fondées sur des observations factuelles en vue d'ouvrir le marché du travail aux personnes handicapées	8.5, 8.6, 10.5	450 000

*Abréviations* : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEE : Commission économique pour l'Europe ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; OIT : Organisation internationale du Travail ; OMC : Organisation mondiale du commerce ; OMM : Organisation météorologique mondiale ; OMS : Organisation mondiale de la Santé ; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNITAR : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

## Annexe II

## Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement en 2020

## A. Données relatives aux budgets-temps au service de meilleures politiques en Afrique, en Asie occidentale et en Amérique latine

Département des affaires économiques et sociales, conjointement avec la CEPALC, la CEA et la CESAO (799 400 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 3.9, 4.2 à 4.4, 5.4, 6.1, 6.2, 8.3, 8.5 à 8.7, 17.8
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est d'améliorer les moyens dont disposent certains États d'Afrique, d'Asie occidentale et d'Amérique latine pour produire des données relatives aux budgets-temps et les utiliser efficacement dans la formulation de politiques permettant l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

On sait depuis longtemps que les données relatives aux budget-temps sont essentielles pour éclairer les politiques sociales et économiques qui contribuent au développement humain. Elles ont notamment été utilisées pour mesurer et analyser la qualité de la vie et le bien-être ; pour mieux comprendre toutes les formes de travail, y compris le travail non rémunéré et la production non marchande ; pour élaborer des politiques propres à réduire la charge de travail liée aux soins non rémunérés qui incombe aux femmes et à promouvoir un partage équitable des responsabilités dans les ménages ; pour éclairer la planification du développement dans les domaines de l'utilisation et de l'incidence des services publics tels que les transports publics, les écoles et l'électricité.

Cependant, les organismes nationaux de statistique ont toujours du mal à produire des statistiques fiables et actualisées sur les budgets-temps. La collecte de données relatives aux budgets-temps suppose souvent des opérations complexes en matière d'enquêtes et de traitement de données ; les enquêtes menées sur le terrain ont un coût élevé et font peser une charge importante sur les personnes interrogées, ce qui fait que le taux de réponse est souvent bas. En outre, au cours du processus, les pays doivent prendre plusieurs décisions qui peuvent avoir une incidence sur la qualité et la précision des données et sur leur comparabilité au fil du temps et d'un pays à l'autre. Enfin, les données relatives aux budgets-temps sont généralement sous-utilisées, alors que leur potentiel est illimité. Les fichiers de données sont complexes à analyser et à exploiter, ce qui limite l'éventail d'utilisateurs potentiels. De nouveaux outils de collecte et d'analyse de données peuvent améliorer l'accessibilité de ces données et faciliter leur exploitation.

Il est urgent d'aider les pays à se doter des moyens nécessaires pour collecter et utiliser des données relatives aux budgets-temps et par là même à adopter de meilleures politiques et stratégies pour appliquer le Programme 2030 à

*Abréviations* : CCI : Centre du commerce international ; CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CEE : Commission économique pour l'Europe ; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; OIT : Organisation internationale du Travail ; OMC : Organisation mondiale du commerce ; OMM : Organisation météorologique mondiale ; OMS : Organisation mondiale de la Santé ; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement ; UIT : Union internationale des télécommunications ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNITAR : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

l'échelle locale, nationale et régionale. C'est ce qu'ont demandé les pays membres de la Commission de statistique à la quarante-huitième session de la Commission, en mars 2017, lorsqu'ils ont adopté la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps, demandé l'élaboration de directives sur les modalités d'exploitation de cette Classification et constaté qu'il fallait aider les États à employer les dernières technologies pour produire des statistiques du budget-temps.

Ce projet contribuera à donner aux pays cibles les moyens de produire et d'exploiter des statistiques du budget-temps pour mesurer et suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs plans nationaux de développement au regard des indicateurs établis, y compris l'indicateur 5.4.1, qui concerne le travail non rémunéré, et les progrès accomplis dans d'autres domaines ayant trait au développement, comme l'emploi et l'apprentissage.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de renforcer les capacités des pays cibles en matière de production et d'utilisation de données relatives aux budgets-temps pour qu'ils disposent de données de meilleure qualité et en tiennent davantage compte dans l'élaboration de politiques au niveau national.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays participants disposeront des données dont ils ont besoin pour élaborer différentes politiques en matière de développement et en assurer le suivi ainsi que celui des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, mesurés au regard des indicateurs établis.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

**Produits quantifiés**

**B. Création et transfert de connaissances**

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	40
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14

**Produits non quantifiés**

**C. Activités de fond**

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause
Bases de données et supports numériques

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

Consultants et experts	336,0
Voyages du personnel	120,0
Frais généraux de fonctionnement	67,4
Subventions et contributions	276,0
<b>Total</b>	<b>799,4</b>

**B. Comptabilité environnementale et économique au service de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en Afrique et en Asie**

Département des affaires économiques et sociales, conjointement avec le PNUE, la CESAP et la CEA et en collaboration avec le PNUD (572 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 6.3, 6.4, 6.6, 7.2, 7.3, 8.4, 9.4, 11.6, 15.3
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les moyens dont disposent les organismes nationaux de statistique de certains États d'Afrique du Nord et de l'Est et d'Asie du Sud pour produire des comptes environnementaux et économiques qui les aideront à formuler des politiques intégrées et fondées sur des données factuelles et à mesurer les progrès accomplis sur la voie du développement durable.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

Pour que le Programme 2030 soit pleinement appliqué, il est essentiel d'aider les pays à produire efficacement des indicateurs pertinents et à assurer un suivi continu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pour formuler des politiques de développement durable, les États doivent adopter une démarche intégrée fondée sur une meilleure compréhension des interactions entre les dimensions sociale, économique et environnementales de ces politiques et des arbitrages nécessaires à cet égard.

Le Système de comptabilité économique et environnementale de l'Organisation des Nations Unies est la norme statistique internationale de référence pour l'intégration des données économiques et environnementales, qui permet de mesurer la contribution de l'environnement à l'économie et l'incidence de l'économie sur l'environnement. En utilisant ce Système, les pays disposent d'un cadre commun pour produire des statistiques et des indicateurs qui soient comparables au niveau international, ce qui facilite la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ainsi que des cibles fixées en matière d'économie circulaire, de croissance verte et d'utilisation efficace des ressources.

À sa quarante-neuvième session, la Commission de statistique a « noté l'utilisation et l'importance croissantes du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) » et « noté que l'utilisation du SCEE aux fins de la compilation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable rencontrait un fort soutien » (voir [E/CN.3/2018/37](#)). Elle a aussi plaidé pour que le Système soit mis en œuvre à plus grande échelle, sachant que l'objectif est que 100 pays l'aient adopté d'ici à 2020.

#### Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique des pays cibles en matière de compilation de comptes conformes au Système de comptabilité économique et environnementale, à l'appui du Programme 2030.

Concrètement, si le résultat est atteint, chaque pays cible aura compilé au moins un compte conforme au Système et aura défini une marche à suivre pour que de tels comptes soient produits de manière plus systématique et pour qu'ils soient utilisés à la fois pour mesurer, au regard des indicateurs établis, les progrès accomplis pour ce qui est des objectifs de développement durable et pour formuler des politiques.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

#### Produits quantifiés

##### B. Création et transfert de connaissances

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16

#### Produits non quantifiés

##### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause
Bases de données et supports numériques

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

Consultants et experts	272,0
Voyages du personnel	80,4
Frais généraux de fonctionnement	1,9
Subventions et contributions	217,7
<b>Total</b>	<b>572,0</b>

## C. Développement inclusif des peuples autochtones d’Afrique et d’Amérique latine

Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CEPALC, le HCDH et la FAO (678 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 16.6, 16.7, 16.b
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

### Objectif

L’objectif auquel le projet contribue est de promouvoir le développement inclusif des peuples autochtones dans certains pays d’Afrique et d’Amérique latine, en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### Coup de projecteur sur l’un des résultats escomptés

Alors que les peuples autochtones constituent environ 5 % de la population mondiale, ils représentent 15 % des pauvres dans le monde et un tiers des pauvres en milieu rural. Consciente de la marginalisation de ces peuples, la communauté internationale a pris des engagements importants en vue de lutter contre les difficultés auxquelles ils font face, engagements qui ont abouti en 2007 à l’adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Au niveau national, les gouvernements adoptent de plus en plus de lois et de politiques visant à garantir le respect des droits et le bien-être des peuples autochtones. Toutefois, l’écart entre le bien-être de ces peuples et celui des autres habitants persiste, comme le montrent la quasi-totalité des indicateurs pertinents.

Dans le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, tenue en 2014, les États Membres se sont engagés à prendre des mesures législatives et administratives et des mesures de politique générale pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à élaborer et à mettre en œuvre des plans d’action, des stratégies et d’autres mesures de portée nationale. En outre, ils ont demandé aux entités des Nations Unies de faciliter l’application de ces mesures. Le présent projet a pour objectif d’aider les États Membres et les peuples autochtones à atteindre ces objectifs en favorisant des processus inclusifs, conformément à la Déclaration et aux objectifs de développement durable.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des moyens dont disposent les agents de l’État pour engager un débat inclusif et constructif afin de concevoir ou de modifier des politiques, des cadres juridiques et des mesures administratives de manière à garantir l’intégration sociale et un développement qui tienne compte des droits et du bien-être des peuples autochtones, conformément aux normes internationales les plus élevées.

Concrètement, si le résultat est atteint, chaque pays participant aura mené une concertation avec les peuples autochtones et révisé ou élaboré au moins une mesure de politique générale ou une mesure administrative ou législative en faveur de l’intégration sociale et d’un développement qui tienne compte des droits et du bien-être des peuples autochtones.

S’il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l’objectif fixé.

### Titre XIII Compte pour le développement

Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie

Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Produits quantifiés		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>		Consultants et experts	211,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) 31		Voyages du personnel	110,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) 9		Services contractuels	30,0
<b>Produits non quantifiés</b>		Frais généraux de fonctionnement	3,0
<b>C. Activités de fond</b>		Subventions et contributions	324,0
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause		<b>Total</b>	<b>678,0</b>

### D. Données et statistiques au service de politiques commerciales plus favorables aux femmes en Afrique, dans le Caucase et en Asie centrale

CNUCED, conjointement avec la CEA et la CEE et en collaboration avec l'OMC et ONU-Femmes (683 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 1.1 à 1.4, 2.3, 4.1 à 4.3, 4.6, 5.1, 5.4, 5.5, 5.a, 5.c, 8.3, 8.5, 16.7, 17.10
------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les moyens dont disposent certains pays d'Afrique, du Caucase et d'Asie centrale pour établir et exploiter des statistiques aux fins de l'élaboration de politiques commerciales plus favorables aux femmes.

#### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

L'interaction entre le commerce et la problématique femmes-hommes est complexe et varie en fonction du contexte dans des domaines tels que la division du travail, la répartition des revenus, le bien-être social et économique et la place des femmes et des hommes dans la société. Les politiques commerciales ont d'importants effets de redistribution sur l'économie et peuvent amplifier ou, au contraire, réduire les disparités existantes, telles que l'inégalité de genre. Les décideurs doivent impérativement anticiper et comprendre l'incidence du commerce et des politiques commerciales sur l'égalité des genres en vue de prévenir la polarisation et l'exclusion sociale et de promouvoir des mesures correctrices.

Des données ventilées par sexe sur l'éducation, la santé et l'emploi sont disponibles dans la plupart des pays. En revanche, pour ce qui est du commerce et d'autres domaines économiques, les données ne sont pas recueillies en tenant compte de la problématique femmes-hommes. Si les statistiques permettent généralement de mesurer les inégalités de genre sur le marché du travail, il est plus difficile de trouver des données sur l'incidence du commerce sur les femmes en tant que chefs d'entreprise, productrices et consommatrices. Il importe particulièrement de remédier au manque de données commerciales ventilées par sexe dans les pays en développement, où les femmes apportent une grande contribution au commerce et sont plus vulnérables.

Dans le cadre de l'application de la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, les décideurs ont exprimé un besoin urgent de mieux comprendre la façon dont le commerce et les politiques connexes influent sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. En ayant à leur disposition davantage de statistiques fiables et comparables, les décideurs pourront plus facilement élaborer des politiques commerciales plus inclusives et plus favorables aux femmes.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des moyens dont disposent les services nationaux de statistique pour collecter et diffuser des données et des statistiques, ce qui permettra aux décideurs d'élaborer des politiques commerciales plus favorables aux femmes.

Concrètement, si le résultat est atteint, au moins trois pays pilotes auront adopté des plans d'action nationaux visant à accroître la disponibilité des statistiques appuyant des politiques commerciales plus favorables aux femmes.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<b>Produits quantifiés</b>	Autres dépenses de personnel 32,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>	Consultants et experts 180,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) 26	Voyages du personnel 126,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) 12	Services contractuels 17,0
<b>Produits non quantifiés</b>	Frais généraux de fonctionnement 48,8
<b>C. Activités de fond</b>	Subventions et contributions 279,2
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	<b>Total 683,0</b>

### **E. Stratégies cohérentes de renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés d'Afrique**

CNUCED, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et la CEA (580 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 8.1, 8.2, 9.2, 9.3
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les moyens dont disposent certains des pays les moins avancés d'Afrique pour accroître, exploiter et maintenir leurs capacités de production en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

**Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés**

Après plusieurs années de croissance non créatrice d'emplois dans de nombreux pays figurant parmi les moins avancés en Afrique, on s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'une croissance économique et une réduction de la pauvreté globales exigent de renforcer les capacités de production. Il n'est cependant pas si simple d'y parvenir car cela signifie s'attaquer à trois problèmes interdépendants : la faiblesse des capacités de production ; le manque de transformation structurelle de l'économie ; la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines nécessaires à l'application des politiques. Un autre obstacle au renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés est la faiblesse des liens entre production et innovation, qui empêche ces pays de mener des activités nécessitant des qualifications élevées ou des technologies avancées et les rend fortement tributaires d'un petit nombre de produits de base à faible valeur ajoutée destinés à l'exportation, ce qui exacerbe leurs lacunes structurelles.

En dépit de ces difficultés communes, il n'existe aucune solution toute faite pour renforcer les capacités de production, étant donné que l'approche adoptée peut varier en fonction des particularités de chaque pays, de la dotation en ressources, des cadres institutionnels et de la situation de départ globale. Les gouvernements doivent

jouer un rôle dynamique et moteur, notamment en améliorant les infrastructures, en créant un environnement propice aux investissements, en soutenant les initiatives privées et en s'efforçant de garantir la cohérence et la participation grâce à la création d'effets de synergie entre les secteurs et les parties prenantes. Afin que les gouvernements soient en mesure de s'acquitter de ce rôle, il importe de renforcer la capacité nationale de formuler et d'appliquer des politiques et de concrétiser les priorités et les engagements convenus.

Il est précisé dans le Maafikiano de Nairobi que la CNUCED devrait s'attacher en particulier à « augmenter les capacités productives afin de transformer les économies », tandis qu'à la soixante-quatrième session du Conseil du commerce et du développement, il a été recommandé que la CNUCED continue d'aider les pays les moins avancés à renforcer leurs institutions et à mettre en place un environnement et des politiques favorables au renforcement des capacités de production.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de la capacité des agents de l'État et des parties prenantes nationales dans certains des pays les moins avancés d'Afrique de formuler et d'exécuter des stratégies et des politiques globales et cohérentes de façon à accroître, à exploiter et à maintenir des capacités de production aux fins la transformation économique structurelle, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, chaque pays bénéficiaire aura appliqué au moins une recommandation ou une mesure prioritaire découlant des cadres opérationnels nationaux visant à renforcer et à stimuler les capacités de production.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

*Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)*

<b>Produits quantifiés</b>		Autres dépenses de personnel	28,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>		Consultants et experts	195,5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14	Voyages du personnel	157,5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	Services contractuels	20,0
<b>Produits non quantifiés</b>		Frais généraux de fonctionnement	54,0
<b>C. Activités de fond</b>		Subventions et contributions	125,0
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause		<b>Total</b>	<b>580,0</b>

**F. Aides à l'investissement aux fins de la production locale d'antibiotiques essentiels en Afrique de l'Est**

CNUCED, en collaboration avec la CEA et l'OMS (500 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 3.8, 3.b, 3.d
-----------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est d'élaborer des politiques d'incitation à l'investissement, notamment en ce qui concerne les achats régionaux de médicaments, dans la région de la Communauté d'Afrique de l'Est et certains pays d'Afrique de l'Est afin de garantir la disponibilité d'antibiotiques essentiels aux niveaux national et régional.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

L'industrie pharmaceutique dans les pays développés et les pays en développement hésite à investir dans la mise au point de nouveaux traitements antibiotiques et la poursuite de la production d'antibiotiques existants notamment car les antibiotiques ne constituent pas un marché attrayant. Cette situation s'explique en partie par le fait que, dans le cadre des régimes d'investissement actuels, les laboratoires sont censés recouvrer leurs frais d'investissement grâce à la vente de produits. En outre, étant donné que la mise au point d'antibiotiques est une science complexe et une procédure coûteuse, les producteurs dans la plupart des pays africains ont tendance à se concentrer sur un nombre limité de produits, tout en négligeant d'autres qui sont tout aussi nécessaires. En conséquence, les patients développent une résistance aux antimicrobiens contenus dans les médicaments qui saturent le marché, tandis que des médicaments dont la production est insuffisante ne sont pas disponibles pour traiter des infections majeures, ce qui menace gravement les systèmes de santé publique et peut rendre mortelles des chirurgies de routine.

De nombreuses initiatives multilatérales ont montré qu'il importait d'instaurer des régimes d'investissement novateurs de façon à stimuler la mise au point d'antibiotiques. Plusieurs stratégies nouvelles ont été présentées dans divers rapports, mais celles-ci ont presque exclusivement été envisagées et appliquées dans des pays développés. Les pays en développement (par exemple, dans la Communauté d'Afrique de l'Est et ses États partenaires) prennent progressivement conscience de la menace que représente la résistance aux antimicrobiens et certains pays ont élaboré des plans d'action nationaux afin d'y remédier. Ces derniers ne tiennent toutefois pas compte de la nécessité de concevoir des régimes d'investissement novateurs applicables aux médicaments nouveaux ou aux antibiotiques existants. Les entités chargées du projet s'appuieront sur la prise de conscience croissante du problème de la résistance aux antimicrobiens pour faire valoir l'importance des investissements aux niveaux national et régional, y compris des achats régionaux de médicaments.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de la capacité des décideurs régionaux et nationaux de formuler des mesures d'incitation qui encouragent l'industrie pharmaceutique nationale à investir dans la production d'antibiotiques essentiels, en tenant compte de la nécessité de modifier le régime d'incitation actuel, qui est fondé sur le volume des ventes.

Concrètement, si le résultat est atteint, chaque pays participant aura révisé ou élaboré une politique d'investissement en matière d'antibiotiques ou aura au moins lancé un plan d'action national en faveur des investissements visant à remédier à la résistance aux antimicrobiens.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

<b>Produits quantifiés</b>		Autres dépenses de personnel	25,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>		Consultants et experts	109,6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	Voyages du personnel	100,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	Services contractuels	88,0
<b>Produits non quantifiés</b>		Frais généraux de fonctionnement	35,0
<b>C Activités de fond</b>		Subventions et contributions	142,4
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause		<b>Total</b>	<b>500,0</b>

## G. Commerce écologique au service du développement durable des petits États insulaires en développement du Pacifique appartenant au Groupe du fer de lance mélanésien

CNUCED, en collaboration avec la CESAP, le PNUE, la FAO, le CCI et l'ONUDI (567 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 5.a, 8.a, 8.2, 12.1, 12.8, 17.11, 17.12
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les moyens dont disposent les pays membres du Groupe du fer de lance mélanésien pour intégrer la promotion du commerce écologique dans leurs stratégies de développement durable, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

Dans le Programme 2030, il est reconnu que « [l]e commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté ; il contribue au développement durable ». La croissance du commerce à elle seule ne suffit cependant pas au développement social et à la durabilité environnementale. Pour que la croissance du commerce contribue à accroître les moyens de base dont ils disposent pour atteindre les objectifs de développement durable, les pays ont besoin de cadres de politique générale novateurs qui favorisent les synergies entre la promotion du commerce et l'exécution des stratégies de développement durable aux niveaux national et régional.

Ces cadres novateurs sont particulièrement nécessaires dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, notamment les pays membres du Groupe du fer de lance mélanésien. Ces derniers, dont deux font partie des pays les moins avancés, sont fortement tributaires du commerce mais pâtissent des coûts extrêmement élevés des échanges et de la concentration inégale des exportations en raison de leur isolement et de leur petite taille. Ces caractéristiques les rendent également plus susceptibles de souffrir des dommages environnementaux et économiques qui résultent des changements climatiques. Les stratégies nationales de développement durable des membres du Groupe mettent toutes en avant l'importance d'une croissance économique respectueuse de l'environnement, mais il n'existe encore aucun cadre stratégique encourageant des exportations vertes, qui contribueraient à leur tour directement à l'exécution des stratégies de développement durable.

En avril 2017, les 14 membres du Forum des îles du Pacifique ont conclu les négociations sur l'Accord élargi du Pacifique pour un renforcement des relations économiques (PACER Plus). À ce jour, 11 pays ont signé cet accord commercial régional. En ce qui concerne le commerce international, il est de plus en plus demandé que les principales exportations du Groupe du fer de lance mélanésien, comme la noix de coco, le sucre, le cacao et le poisson, respectent les normes de durabilité ou de production biologique. Les membres du Groupe n'ont pas encore répondu à cette demande internationale, qui pourrait permettre d'accroître les exportations et être l'occasion d'améliorer les modes de production.

Dans ce contexte et à la demande du secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien, les entités chargées du projet aideront les membres du Groupe à recenser les effets de synergie entre la promotion du commerce écologique et le développement durable. Le projet visera également à renforcer un cadre de collaboration régionale qui mette à profit les mesures nationales pour obtenir des avantages régionaux.

### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement des moyens dont disposent les membres du Groupe du fer de lance mélanésien pour intégrer la promotion du commerce écologique dans leurs stratégies nationales de développement durable et la consolidation du partenariat régional sur le commerce vert aux fins du développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, les États membres du Groupe du fer de lance mélanésien auront adopté, au niveau national, une matrice présentant les liens entre commerce écologique et développement durable et, au niveau régional, un plan d'action et un cadre de coordination régionale régissant l'exécution de ce dernier.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<b>Produits quantifiés</b>	Consultants et experts 246,9
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>	Voyages du personnel 175,1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) 16	Services contractuels 37,4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) 15	Frais généraux de fonctionnement 51,1
<b>Produits non quantifiés</b>	Subventions et contributions 56,5
<b>C. Activités de fond</b>	<b>Total 567,0</b>
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

## H. Développement durable inclusif, sûr et résilient dans les zones urbaines qui accueillent des réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Turquie

PNUE, conjointement avec ONU-Habitat et en collaboration avec la CEE, la CESAO, le PNUD, le HCR, l'OIM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ONU-Femmes (550 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 1.5, 3.9, 6.4, 7.3, 10.7, 11.6, 11.a, 11.b, 12.2, 12.5, 13.1 à 13.3, 15.9, 15.a, 17.9
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer la capacité des autorités locales et nationales de parvenir à un développement durable inclusif, sûr et résilient dans les zones urbaines qui accueillent des réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Turquie.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

Le conflit qui sévit en République arabe syrienne continue de susciter le plus grand déplacement forcé au monde, plus de 13 millions de Syriens et de Syriennes ayant dû fuir dans d'autres parties du pays ou à l'étranger. Une part disproportionnée de la charge que représente l'accueil des réfugiés syriens pèse sur les pays frontaliers comme la Jordanie, le Liban et la Turquie, qui accueillent plus de 5,6 millions de Syriens à eux seuls. Par le passé, le PNUE a étroitement collaboré avec les partenaires des Nations Unies en Jordanie, au Liban et en Turquie afin d'intégrer le respect de l'environnement dans les mesures prises pour faire face à la situation. La très grande majorité des réfugiés syriens vivent dans des zones urbaines. Les gouvernements et les institutions, à tous les niveaux, doivent donc adapter leurs interventions en conséquence.

Les équipes de pays des Nations Unies sont maintenant conscientes qu'en plus d'avoir une visée humanitaire, les activités qu'elles mènent et les rôles qui leur sont confiés doivent répondre à des normes de développement. Pour ce faire, il faut redéfinir les priorités environnementales, économiques et sociales à plus long terme dans le cadre d'une collaboration approfondie avec les institutions publiques. Une action intégrée en matière d'environnement et de développement doit reposer sur des moyens de subsistance durables, qui sont le fondement de la sécurité humaine et de la réduction de la pauvreté. Des interventions durables doivent venir soutenir les systèmes institutionnels et tenir compte des besoins de l'ensemble de la population, y compris celle du pays hôte.

Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, les États Membres se sont engagés à préserver l'environnement dans les zones touchées par les déplacements. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, adoptés récemment, mettent tous deux en avant la nécessité de résoudre les questions environnementales soulevées par les déplacements. Alors que la crise en République arabe syrienne se poursuit, il devient de plus en plus urgent de combler le fossé entre action humanitaire et développement.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement de la capacité des pouvoirs publics jordaniens, libanais et turcs d'exécuter des stratégies, des plans d'action et des politiques de développement durable dans les zones urbaines qui accueillent des réfugiés syriens. L'amélioration des capacités aiderait à orienter les approches fragmentées et à court terme actuellement en vigueur vers la durabilité et la réalisation des objectifs environnementaux.

Concrètement, si le résultat est atteint, les institutions des pays cibles auront approuvé une stratégie, un plan d'action ou une politique en faveur de la réalisation des objectifs en matière de durabilité et d'environnement dans les situations de déplacement en zone urbaine et formé du personnel aux fins de l'application de cette stratégie, de ce plan d'action ou de cette politique.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<b>Produits quantifiés</b>	Autres dépenses de personnel 32,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>	Consultants et experts 134,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) 14	Voyages du personnel 50,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) 13	Services contractuels 135,0
<b>Produits non quantifiés</b>	Frais généraux de fonctionnement 38,5
<b>C. Activités de fond</b>	Subventions et contributions 160,5
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	<b>Total 550,0</b>

**I. Investissement dans des politiques en faveur des piétons et des cyclistes dans les villes d'Afrique**

PNUE, conjointement avec ONU-Habitat et en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes (550 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 1, 3, 10, 11, 13
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est d'améliorer et de renforcer les capacités régionales, locales et nationales de certains des pays les moins avancés en Afrique pour leur permettre de mieux concevoir et mettre en œuvre des politiques privilégiant les besoins des piétons et des cyclistes, en particuliers ceux issus de groupes vulnérables, et de prendre de meilleures décisions d'investissement en ce sens.

**Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés**

La mobilité, qui permet de relier entre eux les personnes, les biens et les lieux, est un facteur essentiel de la prospérité économique et sociale. À l'inverse, les systèmes de transport mal planifiés sont sources de sérieuses difficultés dans le monde entier. Par ailleurs, le secteur des transports est responsable de près d'un quart des

émissions totales de dioxyde de carbone et est celui qui connaît la plus forte croissance en termes de rejets de gaz à effet de serre.

Fort heureusement, on assiste partout dans le monde à une profonde mutation dans la conception de la mobilité, les villes étant aux prises avec un accroissement démographique exponentiel, une urbanisation rapide et une augmentation du nombre de véhicules motorisés, et leurs dirigeants prenant davantage conscience de la nécessité de les aménager et de penser la mobilité en fonction des besoins de toute la population et non des seuls automobilistes. Un nouveau modèle s'impose, reposant sur une occupation des sols dense, compacte et mixte et visant en priorité à donner aux habitants la possibilité de se rendre où ils le souhaitent et à leur offrir des perspectives d'avenir. Dans de nombreux pays d'Afrique, les habitants dans leur majorité font leurs trajets quotidiens à pied ou à vélo, généralement parce qu'ils ne peuvent faire autrement. Ce faisant, ils risquent leur vie tous les jours en raison du manque d'investissement dans des infrastructures sûres et de l'augmentation du niveau de pollution atmosphérique. La plupart des pays du continent n'ont pas mis en place de politique nationale sur les transports non motorisés ni de mesures systématiques de financement et d'investissement propres à répondre en priorité aux besoins des piétons et des cyclistes.

L'élaboration de politiques concernant le transport non motorisé est l'un des 13 domaines d'action prioritaires définis dans le plan d'action du Forum pour un transport durable en Afrique. Plusieurs pays africains ont demandé l'aide du PNUÉ dans ce domaine dans le cadre du programme « Partageons la route », et les travaux d'élaboration de politiques nationales à cet égard ont déjà commencé. Le projet proposé s'inscrit dans le prolongement des travaux déjà entrepris et aidera à faire en sorte que ces politiques se traduisent par des changements bien réels sur le terrain.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir améliorer la capacité des administrations locales et nationales de certains pays africains à élaborer de nouvelles politiques et modifier les politiques existantes, en collaboration étroite avec les représentants des groupes vulnérables, afin que la priorité soit systématiquement donnée aux transports non motorisés à l'échelle nationale comme à l'échelle municipale.

Concrètement, si le résultat est atteint, chaque pays participant aura soit révisé, soit élaboré et approuvé au moins une politique ou un document équivalent donnant la priorité aux investissements dans les transports non motorisés.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	
<b>Produits quantifiés</b>		Autres dépenses de personnel	27,5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>		Consultants et experts	70,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18	Voyages du personnel	42,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	Services contractuels	400,5
<b>Produits non quantifiés</b>		Frais généraux de fonctionnement	10,0
<b>C. Activités de fond</b>		<b>Total</b>	<b>550,0</b>
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause			

## J. Prise en compte systématique du principe consistant à ne laisser personne de côté dans les politiques et programmes urbains des pays d'Asie du Sud

ONU-Habitat, en collaboration avec la CESAP et le Bureau de l'informatique et des communications (550 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 3.9, 6.1 à 6.4, 6.b, 11.1 à 11.3, 11.5, 11.7, 11.b, 13.1, 13.3, 13.b, 17.16
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer la capacité des gouvernements et des institutions urbaines locales à placer au cœur de leurs politiques nationales le principe consistant à ne laisser personne de côté (reposant sur l'inclusion, notamment des personnes handicapées, et la sécurité) et de faciliter l'adaptation des politiques nationales et des objectifs de développement durable n° 6 et 11 aux conditions locales dans les zones urbaines, sur la base de l'analyse des faits.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

La région Asie-Pacifique sera à l'avant-garde de l'évolution de l'urbanisation dans le monde au cours des décennies à venir, à mesure que ses 2,1 milliards de citoyens et citoyennes continueront d'œuvrer à l'amélioration de leurs perspectives sociales et économiques. Si la région a fait des progrès remarquables sur le plan de la réduction de la pauvreté, de l'accroissement des revenus et du resserrement des écarts dans l'accès aux commodités essentielles ces dix dernières années, des difficultés persistent. Son dividende démographique tient au fait qu'elle abrite 60 % de la population jeune et urbaine du monde tandis que sa population âgée a doublé depuis 1995. Sa population comprend plus de la moitié des habitants des bidonvilles du monde, 480 millions de personnes n'ayant pas accès à l'assainissement et plus de 50 millions de personnes vivant sans accès à l'eau potable. En outre, dans les pays d'Asie du Sud, la question de la vulnérabilité des personnes handicapées est peu prise en compte dans les programmes de développement. Jusqu'ici, les systèmes de protection sociale n'ont pas pris les devants pour répondre aux besoins des plus de 690 millions de personnes vivant avec un handicap dans la région Asie-Pacifique. Face aux pressions que font peser sur elles les inégalités institutionnelles, structurelles et spatiales, les populations vulnérables, marginalisées et pauvres de ces pays se voient entraînées dans une spirale néfaste d'exclusion qui se perpétue parfois de génération en génération.

Les pays de la région d'Asie du Sud s'emploient activement à faire de la question du handicap une priorité dans le cadre de leurs programmes de développement urbain et des objectifs de développement durable n°s 11 (villes durables) et 6 (eau salubre et assainissement), conformément au principe consistant à ne laisser personne de côté et au Nouveau Programme pour les villes. Le projet proposé vise à contribuer à l'urbanisation durable en Asie du Sud en favorisant la création de villes ouvertes et sûres, davantage accessibles aux personnes handicapées et dans lesquelles personne ne serait laissé pour compte, moyennant la promotion d'un urbanisme innovant, intégré et fondé sur les faits.

### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer les capacités dont les pays cibles disposent s'agissant d'intégrer dans leurs politiques urbaines le souci d'inclusion, de sécurité et d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays cibles auront intégré le principe consistant à ne laisser personne de côté dans leurs politiques et cadres nationaux de développement urbain en accordant une attention particulière aux principes d'inclusion, de sécurité et d'accessibilité appliqués aux personnes handicapées. En adoptant de telles politiques, les responsables de l'aménagement urbain accompliront des progrès considérables sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable n°s 6 et 11. Surtout, les habitants des villes dans toute leur diversité, en particulier les groupes de population qui sont généralement peu pris en compte dans les politiques et les plans de développement urbain, pourront exercer le droit qui est le leur de participer à la vie urbaine et tirer parti des possibilités sociales, politiques, économiques et culturelles qui en découlent.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

**Produits quantifiés**

**B. Création et transfert de connaissances**

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	44
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	25

**Produits non quantifiés**

**C. Activités de fond**

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause
Bases de données et supports numériques

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

Autres dépenses de personnel	30,0
Consultants et experts	238,0
Voyages du personnel	84,0
Services contractuels	30,0
Frais généraux de fonctionnement	20,0
Subventions et contributions	148,0
<b>Total</b>	<b>550,0</b>

## K. Statistiques et données permettant de mesurer les flux financiers illicites dans la région Asie-Pacifique

ONUDC, conjointement avec la CNUCED et la CESAP (900 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 16.4
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les capacités statistiques de certains pays de la région Asie-Pacifique pour leur permettre de mesurer les flux financiers illicites et de se servir de ces données pour élaborer des politiques ciblées.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

Les activités criminelles et les pratiques illicites liées à la fiscalité, qui sont à l'origine des flux financiers illicites ou y sont liées, sont un obstacle majeur au développement durable de sociétés pacifiques partout dans le monde, et en particulier dans les pays en développement. Le produit des activités criminelles est souvent transféré d'un pays à l'autre pour être blanchi, utilisé et réinvesti dans d'autres activités illicites. Certaines pratiques commerciales, telles que la manipulation des prix, notamment des prix de transfert, et la facturation fictive de biens et services peuvent également alimenter les flux financiers illicites.

En dépit de la gravité de ce problème, la surveillance des flux financiers illicites a été limitée jusqu'ici faute de méthodologie statistique unifiée permettant de les mesurer. Différentes méthodes sont actuellement à l'essai dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique dans le cadre d'autres projets relevant du Compte pour le développement menés par l'ONUDC, la CNUCED et la CEA.

Organismes responsables de l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable, l'ONUDC et la CNUCED se sont attelés à la mise au point d'une méthodologie statistique complète et mondiale permettant de mesurer la valeur monétaire des entrées et sorties illicites de capitaux. Le projet proposé vise à favoriser la connaissance et la compréhension de ces nouvelles méthodes statistiques dans la région Asie-Pacifique.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer les capacités des autorités des pays bénéficiaires de la région Asie-Pacifique afin que celles-ci puissent produire régulièrement des statistiques sur les flux financiers illicites au moyen d'une méthodologie unifiée, et améliorer la compréhension et l'utilisation de ces statistiques par les fonctionnaires des administrations nationales, en vue notamment de déterminer le coût social des flux financiers illicites.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays participants auront produit des statistiques sur les flux financiers illicites et établi des modalités opérationnelles et des méthodes leur permettant de recueillir régulièrement des données fiables et exhaustives afin de mesurer l'indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs de développement durable.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	
<b>Produits quantifiés</b>		Consultants et experts	444,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>		Voyages du personnel	90,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	29	Services contractuels	113,1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	Frais généraux de fonctionnement	18,0
<b>Produits non quantifiés</b>		Subventions et contributions	234,9
<b>C. Activités de fond</b>		<b>Total</b>	<b>900,0</b>
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause			

## **L. Statistiques migratoires et reconnaissance des aptitudes en Afrique aux fins de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

CEA, conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales et l'OIT (900 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 8.8, 10.7, 10.c, 16.2, 17.18
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

### **Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les capacités de certains pays d'Afrique en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données relatives aux migrations et d'améliorer la reconnaissance des aptitudes en vue de l'application des dispositions connexes du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

### **Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés**

Le débat sur les politiques à adopter en ce qui concerne les migrations vers ou depuis l'Afrique ou à l'intérieur du continent doit être ancré dans les faits. Les stéréotypes négatifs et la mauvaise compréhension des migrations à l'intérieur ou en provenance de l'Afrique sont nourris en partie par le manque de données et d'informations fiables sur l'ampleur et l'évolution des flux migratoires, les facteurs de migration à l'échelle locale, nationale et internationale, les effets de la migration et les profils des migrants. À titre d'exemple, la migration non autorisée vers l'Europe ne représente qu'une part minime de l'ensemble des migrations à l'intérieur de l'Afrique ou en provenance du continent. Pourtant, les migrations légale et intra-africaine, qui constituent respectivement environ 90 % et 70 % des flux migratoires africains, sont relativement absentes des débats sur la politique migratoire.

Autre question ayant tout autant sa place dans les débats récents sur la politique migratoire, celle de la transférabilité des compétences. En effet, il est essentiel que les aptitudes et les qualifications des travailleuses et travailleurs migrants africains soient mutuellement reconnues pour augmenter leurs chances d'accéder à des emplois plus rémunérateurs et leur permettre de s'adapter à l'évolution du marché du travail dans leur pays de destination et, à leur retour, dans leur pays d'origine.

Dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qu'elle a adopté en décembre 2018, l'Assemblée générale a encouragé les commissions économiques régionales à aider les États Membres à mettre en œuvre le Pacte et à assurer le suivi et l'examen des progrès accomplis en ce sens. Le projet proposé prendra appui sur les travaux menés au cours des consultations régionales africaines sur le Pacte, dirigées par la CEA, et

contribuera à renforcer les capacités nationales dans le but de « collecter et [d']utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits » (objectif premier du Pacte) et de « faciliter la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences » (objectif 18). Il fera fond également sur les initiatives existantes telles que la Zone de libre-échange continentale africaine et le Protocole de l'Union africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer les capacités des pays cibles en matière de collecte et d'utilisation de données relatives aux migrations et à l'emploi afin d'améliorer la façon dont les politiques migratoires sont conçues.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays cibles auront établi des plans d'action nationaux relatifs à la collecte et à l'utilisation de données relatives aux migrations et des stratégies propres à faciliter le transfert des compétences, après avoir procédé à un examen des accords en faveur de la mobilité de la main d'œuvre et d'autres cadres juridiques et institutionnels.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<b>Produits quantifiés</b>	Autres dépenses de personnel 54,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>	Consultants et experts 313,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) 44	Voyages du personnel 130,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) 31	Services contractuels 31,0
<b>Produits non quantifiés</b>	Frais généraux de fonctionnement 7,0
<b>C. Autres activités de fond</b>	Subventions et contributions 365,0
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	<b>Total 900,0</b>
Bases de données et supports numériques	

**M. Politiques régionales et nationales d'industrialisation axée sur l'exploitation des ressources naturelles facilitant le développement durable et inclusif en Afrique australe**

CEA, en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI et les équipes de pays des Nations Unies (550 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 9.1, 9.3
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les capacités régionales et nationales de promotion et d'application des politiques et stratégies d'industrialisation axée sur l'exploitation des ressources naturelles afin de parvenir à un développement durable qui profite à tous et à toutes, comme le prévoient l'objectif de développement durable n° 9 et les autres objectifs connexes.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

La plupart des pays d'Afrique australe sont tributaires des exportations de produits de base et sont donc à la merci des fluctuations des cours mondiaux et d'autres facteurs à l'échelle mondiale. Depuis l'an 2000, la croissance économique du continent a connu des hauts et des bas, tenant principalement à l'évolution de la demande et du prix de ces produits. De toute évidence, la croissance limitée de l'exploitation des ressources naturelle n'est plus viable. Cependant, les campagnes en faveur de l'industrialisation de ce secteur n'ont pas donné de résultat jusqu'à présent.

La question de l'industrialisation de ce secteur est aujourd'hui envisagée avec un intérêt accru. Plusieurs pays d'Afrique australe se sont attelés à mettre au point des cadres nationaux de politique industrielle, dont ils ont fait une priorité, dans le prolongement des efforts déjà entrepris à l'échelon continental et régional. Ces cadres diffèrent cependant considérablement de ceux arrêtés au niveau continental, et il se trouve que la plupart des pays d'Afrique australe ne disposent pas de capacités suffisantes pour en assurer l'application effective.

Des efforts d'intégration régionale sont en cours, tels que la Zone de libre-échange continentale africaine et la Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC, dont l'industrialisation est une composante essentielle. Le projet proposé vise à tirer parti de cette dynamique en aidant certains États Membres à combler les écarts entre les cadres d'industrialisation nationaux et régionaux et à développer leurs capacités de façon à en assurer la mise en œuvre effective.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer les moyens dont disposent les pays participants pour développer leurs politiques et stratégies d'industrialisation ou les faire concorder avec les cadres régionaux de politique générale sur l'industrialisation.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays participants auront élaboré des politiques et stratégies d'industrialisation ou auront fait concorder les politiques et stratégies existantes avec les cadres régionaux en la matière, ou auront du moins commencé à le faire.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

<b>Produits quantifiés</b>		Consultants et experts	130,8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>		Voyages du personnel	148,2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18	Frais généraux de fonctionnement	13,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	Subventions et contributions	258,0
<b>Produits non quantifiés</b>		<b>Total</b>	<b>550,0</b>
<b>C. Activités de fond</b>			
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause			

**N. Renforcement des politiques des pays sans littoral d'Asie centrale en matière d'innovation à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

CEE, en collaboration avec la CESAP, la CNUCED, l'ONUDI, le PNUD et les équipes de pays des Nations Unies (475 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 8.2, 8.3, 9.4, 9.5, 9.b, 12.a, 17.6 à 17.8
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les moyens institutionnels dont disposent les pays sans littoral d'Asie centrale s'agissant de mettre l'innovation au service d'une croissance durable et de l'intégration régionale.

**Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés**

Presque tous les objectifs de développement durable et de nombreuses cibles qui leur sont associées nécessitent la mise en place de méthodes innovantes. Cependant, il faudra pour cela surmonter plusieurs obstacles, tels que le mauvais fonctionnement des systèmes d'innovation et les faibles capacités d'absorption des entreprises. En outre, les politiques qui ont été adoptées pour combattre ces problèmes sont généralement inefficaces, axées sur l'échelon national et peu ciblées. L'innovation, que l'on peut définir au sens large comme l'ensemble des produits, services et procédés de production nouveaux sur le marché, jouera un rôle moteur dans le développement économique à moyen et long terme. Elle sera également essentielle si l'on veut trouver des moyens nouveaux et plus efficaces d'utiliser judicieusement les ressources naturelles, de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets et de lutter contre les déchets et la pollution, tout en créant des emplois, en réduisant la pauvreté et en assurant la prospérité.

Pour mettre le pouvoir de l'innovation au service du développement durable, les pays d'Asie centrale auront en commun une série d'obstacles à franchir et un ensemble de possibilités à saisir. Il leur faudra créer un environnement favorable, que ce soit par exemple en améliorant l'efficacité de la justice ou en adaptant davantage la formation professionnelle et l'enseignement supérieur aux besoins du secteur privé. Cela s'imposera d'autant plus dans les pays de la région ayant une longue tradition de centralisation, où les partenariats avec le secteur privé n'en sont généralement qu'à leurs balbutiements.

Les pays sans littoral d'Asie centrale doivent diversifier leurs économies en développant des secteurs et activités à caractère innovant et à plus forte valeur ajoutée propres à favoriser leur compétitivité à l'international et la création d'emplois plus rémunérateurs. Le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a demandé à la CEE d'aider le Programme à mettre au point une stratégie d'innovation au service du développement durable. Le projet proposé fera fond sur cette initiative pour renforcer la capacité des pays participant au Programme spécial à coopérer aux fins de l'élaboration de politiques économiques et de politiques relatives à l'innovation.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer la capacité des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à mettre l'innovation au service d'une croissance durable et de l'intégration régionale dans le cadre du Programme 2030, avec pour objectif final le lancement de projets nationaux et d'initiatives conjointes par les pays du Programme spécial visant à mobiliser les capacités d'innovation en faveur du développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, un plan d'action aura été adopté concernant l'élaboration de la stratégie du Programme spécial visant à mettre l'innovation au service du développement durable et la mise en œuvre des initiatives figurant dans ce plan aura débuté lors de la dernière phase du projet.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

### Titre XIII Compte pour le développement

Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie

#### Produits quantifiés

##### B. Création et transfert de connaissances

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	20
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13

Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Autres dépenses de personnel	25,0
Consultants et experts	208,0
Voyages du personnel	88,0
Frais généraux de fonctionnement	40,0
Subventions et contributions	114,0
<b>Total</b>	<b>475,0</b>

## O. Création de villes intelligentes et durables dans la région de la Commission économique pour l'Europe dans le contexte du Nouveau Programme pour les villes

CEE, en collaboration avec ONU-Habitat  
(475 000 dollars)

Lien avec les objectifs de développement durable :  
3.6, 3.9, 6.1 à 6.5, 11.1 à 11.3, 11.5 à 11.7, 11.a à 11.c,  
13.1 à 13.3

### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer la capacité des administrations nationales et locales dans la région de la CEE d'appliquer des politiques et des méthodes cohérentes pour un développement urbain intelligent et durable.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

L'urbanisation progresse à un rythme élevé dans de nombreuses parties de la région de la CEE et devrait continuer de s'accélérer. Elle est source de difficultés en ce qu'elle contribue à l'épuisement des ressources (terres et eau et air non pollués, notamment) et menace le développement durable, et s'accompagne de problèmes tels que la concentration et l'agglomération urbaines aboutissant à l'émergence de villes géantes, le vieillissement de la population, l'accroissement des inégalités, le manque d'accès au logement, aux transports, à l'approvisionnement en énergie et en eau et aux services publics, la faible participation de la population à la prise de décisions et l'exposition croissante aux risques de catastrophe et aux risques liés à l'environnement. Toutefois, lorsqu'elles sont bien planifiées et gérées, les villes sont de mieux en mieux placées pour apporter des solutions à ces problèmes grâce au développement urbain durable.

Ces dix dernières années, on a assisté à une décentralisation de l'administration des villes qui a eu pour effet de renforcer le rôle des collectivités locales, dont les capacités sont cependant souvent limitées. Dans le même temps, portées par l'offre de nouveaux services informatiques et services de communication, les solutions d'administration en ligne, de gouvernance et de participation électroniques et d'inclusion numérique se sont répandues, ouvrant de nouvelles perspectives en vue de la création de villes intelligentes et durables. Pour construire de telles villes et exploiter ces technologies, les administrations nationales et locales auront besoin d'acquérir des compétences nouvelles et de renforcer leurs capacités.

L'adoption du Nouveau Programme pour les villes en 2016 ainsi que d'autres accords internationaux clés a permis de définir un cadre complet de politique générale pour remédier aux difficultés de l'urbanisation par la promotion, à l'échelle nationale et locale, d'un développement urbain intelligent et durable fondé sur la coopération intersectorielle et la participation de toutes les parties prenantes. En outre, des indicateurs clef de performance CEE-UIT sur les villes durables intelligentes et des orientations sur la manière de dresser le profil de ces villes ayant été élaborés, l'on dispose à présent d'une méthodologie éprouvée aux fins de la mise en place de politiques urbaines durables au niveau local.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet proposé, qui répond au besoin de renforcer les moyens dont disposent les administrations locales et nationales de certains pays de la région de la CEE pour ce qui est de développer et mettre en œuvre des politiques urbaines durables en s'appuyant sur une coordination verticale et horizontale entre différents organismes publics et sur la participation des habitantes et des habitants eux-mêmes.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir renforcer les moyens institutionnels et techniques dont disposent les administrations locales pour développer et mettre en œuvre des projets et des programmes urbains durables.

Concrètement, si le résultat est atteint, chaque ville visée aura mis au point des propositions d'investissement ou des projets concrets en faveur d'un développement urbain durable, qui auront été approuvés par les administrations locales et nationales.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<b>Produits quantifiés</b>	Autres dépenses de personnel 25,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>	Consultants et experts 147,5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) 13	Voyages du personnel 92,5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) 12	Services contractuels 18,0
<b>Produits non quantifiés</b>	Frais généraux de fonctionnement 62,0
<b>C. Activités de fond</b>	Subventions et contributions 130,0
Bases de données et supports numériques	<b>Total 475,0</b>

**P. Coopération interrégionale en vue de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes**

CEPALC, conjointement avec la CEA, la CEE, la CESAP, la CESAO et ONU-Habitat (1 500 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 11.1 à 11.5, 11.7, 11.a à 11.c
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est de donner à un certain nombre de pays et de villes plus de moyens aux fins de la concrétisation du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable se rapportant aux villes, du suivi de celle-ci et de la communication d'informations à ce sujet, en misant sur le renforcement de la coopération interrégionale et du partage des connaissances.

**Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés**

Les villes sont l'épicentre de la croissance économique et des espaces propices à l'innovation et aux changements. Elles accueillent les institutions politiques qui jouent un rôle indispensable s'agissant de promouvoir les changements nécessaires à l'accélération du développement durable. Étant donné que plus de 50 % de la population mondiale vit en milieu urbain, les villes sont un élément déterminant des changements structurels qu'il faut opérer si l'on veut opter pour un modèle de développement plus durable que les modèles actuels, qui reposent sur des modes de production et de consommation non viables. Si elles sont bien administrées, elles peuvent contribuer à accélérer fortement la mise en place de mécanismes de redistribution et à maîtriser les facteurs externes, qu'ils

soient positifs ou négatifs, ce qui permettrait à chacun d’avoir accès, sur un pied d’égalité, aux avantages et possibilités qu’elles offrent et réduirait les inégalités.

Cependant, faute de mécanismes de planification et de décision intégrés et intersectoriels et de dispositifs efficaces de contrôle et d’évaluation à tous les niveaux, il est facile de passer à côté des débouchés dont les villes sont porteuses. La mesure dans laquelle les possibilités qu’elles offrent peuvent être exploitées dépend en grande partie des moyens dont les autorités nationales et locales disposent pour élaborer des stratégies visant à tenir compte des multiples parties prenantes dans les divers secteurs, à opérer à différents niveaux et à moduler la portée des interventions. Il faut procéder à des regroupements horizontaux et verticaux à l’échelle des pays afin d’améliorer la cohérence des politiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernement, et coordonner et mettre en commun les informations, les connaissances et les données d’expérience à l’échelle des régions et d’une région à l’autre.

L’adoption du Nouveau Programme pour les villes et du Programme 2030 suppose que les pays repensent et améliorent de façon concertée la manière dont ils aménagent les villes. En raison de l’approche traditionnellement compartimentée de l’urbanisme, les informations en la matière sont trop peu centralisées et les dispositifs de mise en commun de données d’expérience entre décideurs demeurent rares. De nombreux États Membres des cinq régions (à savoir l’Afrique, l’Asie et le Pacifique, le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord, l’Amérique latine et les Caraïbes et l’Europe et l’Asie centrale) ont demandé à ce que le Secrétariat les aide à faire en sorte que leurs mécanismes nationaux ou locaux de planification tiennent systématiquement compte du Nouveau Programme pour les villes.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir donner aux responsables et décideurs nationaux et locaux d’un certain nombre de pays des différentes régions plus de moyens aux fins de l’élaboration de plans intégrés et de politiques cohérentes relatifs à la ville dans une perspective de développement urbain durable, conformément aux exigences définies concernant la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes et la communication d’informations y relatives ainsi que l’adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales et le suivi des progrès accomplis et des résultats obtenus.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays bénéficiaires auront élaboré des politiques de développement intersectorielles et des plans d’action visant à mettre en œuvre celles-ci.

S’il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l’objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

**Produits quantifiés**

**B. Création et transfert de connaissances**

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	118
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	14

**Produits non quantifiés**

**C. Activités de fond**

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause	
Bases de données et supports numériques	

Autres dépenses de personnel	65,0
Consultants et experts	463,6
Voyages du personnel	250,0
Services contractuels	270,4
Frais généraux de fonctionnement	42,0
Subventions et contributions	409,0
<b>Total</b>	<b>1 500,0</b>

## Q. Indicateurs sur les changements climatiques et les catastrophes adaptés aux petits États insulaires en développement des Caraïbes

<p>CEPALC, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le PNUE, la FAO et le Département des affaires économiques et sociales (600 000 dollars)</p>	<p>Lien avec les objectifs de développement durable : 1.5, 2, 6, 7 à 9, 11.5, 11.b, 12, 13.1, 13.3, 14, 15, 17.9, 17.19</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est de renforcer les moyens statistiques et institutionnels dont les petits États insulaires en développement des Caraïbes disposent pour établir des indicateurs sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe destinés à améliorer la cohérence des orientations concernant la réalisation des objectifs de développement durable et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

La région des Caraïbes est fortement exposée aux conséquences néfastes des changements climatiques. Les petits États insulaires en développement en particulier sont sans cesse touchés par des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes. À ce jour, l'accent mis à l'échelle mondiale sur la mesure des gaz à effet de serre n'a pas beaucoup contribué à permettre de mieux prendre la mesure des manifestations et des effets des changements climatiques, y compris les dommages et les pertes qu'ils occasionnent, et d'établir de meilleurs indicateurs relatifs à l'adaptation à ces changements et à l'atténuation de leurs effets, questions qui demeurent les plus importantes dans les Caraïbes.

La lenteur avec laquelle les nouvelles méthodes statistiques sont élaborées et les difficultés rencontrées concernant l'actualité et la qualité des données des pays de la région freinent la production d'indicateurs utiles et leur utilisation dans la prise de décisions de principe et de mesures éclairées destinées à combattre les changements climatiques et la vulnérabilité et à accroître la résilience.

Dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, les États Membres des Caraïbes ont à plusieurs reprises demandé à la CEPALC de renforcer les moyens dont ils disposent pour recueillir des données et mettre au point des indicateurs sur les changements climatiques et les catastrophes. Il s'agit d'aider les décideurs à mieux utiliser de tels indicateurs pour accroître l'efficacité des mesures de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, ce qui permettrait d'appliquer et de suivre de façon cohérente le Programme 2030, le Cadre de Sendai et d'autres accords internationaux.

#### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir donner aux parties prenantes nationales engagées dans la lutte contre les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe plus de moyens de produire, d'alimenter, de diffuser et d'utiliser les indicateurs en la matière arrêtés à l'échelle internationale ainsi que les statistiques sur lesquelles ils sont fondés.

Concrètement, si le résultat est atteint, la plupart des pays cibles auront défini et mis au point des indicateurs sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe qui serviront à élaborer des politiques fondées sur la connaissance des faits.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

### Titre XIII Compte pour le développement

Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie

#### Produits quantifiés

##### B Création et transfert de connaissances

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	32
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5

#### Produits non quantifiés

##### C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause
Bases de données et supports numériques

Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Autres dépenses de personnel	32,0
Consultants et experts	238,0
Voyages du personnel	96,0
Services contractuels	60,0
Frais généraux de fonctionnement	6,0
Subventions et contributions	168,0
<b>Total</b>	<b>600,0</b>

## R. Tirer parti des migrations intrarégionales pour favoriser le développement socioéconomique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes

CEPALC, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, l'OIM et le FNUAP (620 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 3.c, 4.b, 5.2, 8.7, 8.8, 10.7, 10.c, 16.2, 16.9
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est de donner à un certain nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes plus de moyens afin de tirer pleinement parti des avantages que présentent les migrations intrarégionales sur le plan socioéconomique et de leurs contributions au développement durable.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes connaissent une période d'importantes migrations internationales, caractérisée par des flux de personnes qui se déplacent dans la région ou la quittent, y compris des flux de migrants qui rentrent chez eux. Alors que les migrants peuvent jouer un rôle important dans le développement durable, leurs contributions sont en général sous-estimées en raison d'un manque d'inclusion sociale. En outre, bon nombre de ces migrants, en particulier les enfants, les adolescents et les femmes, se heurtent à des obstacles tels que la discrimination, l'exploitation et la violence, qui les enfoncent un peu plus dans la pauvreté et creusent les inégalités.

À l'échelle de la région, on a tout intérêt à favoriser l'inclusion sociale des migrants si l'on veut tirer parti des possibilités qu'offrent les échanges migratoires dans la perspective de l'instauration d'un développement durable et de sociétés plus justes et égalitaires. À long terme, l'avènement de sociétés plus inclusives peut faire augmenter le taux de migrants qui s'installent durablement et permettre de prendre des décisions sur les questions migratoires en meilleure connaissance de cause. Si l'on veut tirer parti des possibilités qu'offrent les migrations, il est crucial de faire plus largement connaître les processus migratoires régionaux, afin que l'élaboration des politiques et des plans de développement se fassent en toute connaissance de cause.

Faisant fond sur les engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Consensus de Montevideo sur la population et le développement et compte tenu de l'intensification de la mobilité intrarégionale, le projet répond à la nécessité croissante de faire connaître, sur la base de données factuelles, les avantages sociaux, économiques et culturels associés aux processus migratoires, afin que les décideurs soient mieux à même de comprendre dans quelle mesure les migrations internationales peuvent contribuer au développement durable.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir donner aux pays d’Amérique latine et des Caraïbes davantage de moyens d’élaborer et d’appliquer des politiques publiques et des plans de développement qui tiennent compte des possibilités et des problèmes associés aux migrations intrarégionales, conformément aux engagements pris dans le cadre d’accords internationaux.

Concrètement, si le résultat est atteint, au moins deux pays auront tenu compte des avantages des migrations intrarégionales dans leurs plans de développement ou leurs politiques publiques.

S’il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l’objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	
<b>Produits quantifiés</b>		Autres dépenses de personnel	32,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>		Consultants et experts	189,5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	Voyages du personnel	124,0
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	6	Services contractuels	76,0
<b>Produits non quantifiés</b>		Frais généraux de fonctionnement	20,0
<b>C. Activités de fond</b>		Subventions et contributions	178,5
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause		<b>Total</b>	<b>620,0</b>

**S. Réduction des risques de catastrophe et renforcement de la résilience en Asie et dans le Pacifique**

CESAP, en collaboration avec l’initiative Global Pulse de l’ONU à Jakarta, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le PNUD, l’OMM et l’UNITAR (600 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 1.5, 11.5, 13.1 à 13.3
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

**Objectif**

L’objectif auquel le projet contribue est de donner à un certain nombre de pays de la région de l’Asie et du Pacifique plus de moyens d’atténuer les effets des risques climatiques sur la réalisation des objectifs de développement durable.

**Coup de projecteur sur l’un des résultats escomptés**

En Asie et dans le Pacifique, les capacités de résilience en cas de catastrophe ne sont pas à la hauteur des risques encourus. Les menaces climatiques, par exemple les sécheresses et les inondations, sont plus grandes et plus fréquentes qu’avant. On constate aussi de plus en plus que les risques évoluent en fonction de la région géographique, selon que la population y est particulièrement vulnérable, pauvre ou marginalisée. La combinaison de ces facteurs de perturbation exacerbe la pauvreté, menace les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables et empêche les pays d’atteindre les objectifs de développement durable.

Pour accroître la résilience des populations et des pays face à ces menaces, les autorités doivent veiller à ce que les stratégies et politiques nationales de développement s’appuient résolument sur des données factuelles, essentiellement celles concernant les risques de catastrophe et les risques climatiques, ainsi que sur des données socioéconomiques. Elles doivent aussi faire en sorte que les stratégies et politiques relatives au secteur de la production et au secteur social soient cohérentes et ne les exposent pas davantage aux catastrophes. Cette tâche ne peut être accomplie par un ministère ou secteur en particulier, ni même par un seul pays ; elle nécessite une

mobilisation de l'ensemble de l'administration, et en outre la mobilisation nationale doit absolument être complétée par une coopération à l'échelle régionale.

La cohérence des politiques de coopération régionale relatives à la réduction des risques de catastrophe, à la résilience et aux changements climatiques est érigée au rang de priorité tant dans le Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) que dans la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Pour ce qui est des catastrophes, l'évolution de la situation dans la région indique que les capacités de résilience ne sont toujours pas à la hauteur des risques.

Faisant fond sur ces plans régionaux et sur les efforts que la CESAP et les pays ne cessent de faire pour que les stratégies de développement tiennent compte des risques, le projet sera l'occasion de doter les pays bénéficiaires des outils et des systèmes informatisés d'aide à la décision permettant de rendre les politiques cohérentes en renforçant la capacité du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes à pérenniser cette initiative et à la mettre en œuvre à plus grande échelle.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir donner aux responsables nationaux et à un certain nombre de responsables locaux disposent, dans certains pays de l'Asie et du Pacifique, plus de moyens d'améliorer la cohérence des politiques relatives au développement durable, à la réduction des risques de catastrophe et aux changements climatiques.

Concrètement, si le résultat est atteint, les plans nationaux de réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable ou les plans portant sur des objectifs et cibles en particulier tiendront compte des informations sur les risques de catastrophe et les changements climatiques.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

<i>Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<b>Produits quantifiés</b>	Autres dépenses de personnel 25,8
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>	Consultants et experts 120,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) 28	Voyages du personnel 97,5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) 16	Services contractuels 211,0
<b>Produits non quantifiés</b>	Frais généraux de fonctionnement 0,7
<b>C. Activités de fond</b>	Subventions et contributions 145,0
Bases de données et supports numériques	<b>Total 600,0</b>

**T. Promotion de l'adoption de modes de transport durables des marchandises dans la région de l'Asie et du Pacifique**

CESAP, en collaboration avec la CNUCED et les équipes de pays des Nations Unie (600 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 7.3, 9.1, 13
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est de donner à un certain nombre d'États membres de la CESAP plus de moyens d'élaborer et d'appliquer des politiques nationales sur les modes de transport durables des marchandises.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

Le bon fonctionnement du secteur des transports est une des conditions fondamentales du développement durable. Parmi les facteurs essentiels qui déterminent les bons résultats dans ce secteur figure le taux d'utilisation des différents modes de transport des passagers et des marchandises. Dans de nombreux pays du monde, si ce n'est la plupart, les transports routiers l'emportent sur les autres modes, comme le rail et les transports par voie navigable, lesquels ont généralement moins de conséquences néfastes pour l'environnement et la société et qui, utilisés dans de bonnes conditions, sont plus intéressants du point de vue de l'efficacité économique.

Si la question de la durabilité des transports de marchandises se pose depuis longtemps, elle devient urgente aux niveaux régional et mondial étant donné l'intensification des effets préjudiciables de ce secteur. En Asie et dans le Pacifique, plus de 460 millions de tonnes d'équivalent pétrole sont consommées chaque année par le secteur des transports, dont 87 % par les seuls transports routiers. De même, sur 1,45 million de tonnes de dioxyde de carbone émis chaque année par le secteur des transports, 86 % sont le fait des transports routiers. Sur le plan social, 733 000 personnes meurent chaque année dans un accident de la route dans la région.

Il est possible d'améliorer considérablement la durabilité des modes de transport des marchandises dans la région de la CESAP. Dans bon nombre des pays concernés, le rail et la navigation intérieure continuent de jouer un grand rôle dans les opérations de marchandises, et ils devraient occuper une place encore plus importante dans un futur proche, en raison de l'intensification de la consommation intérieure et des échanges commerciaux entre l'Europe et l'Asie. En outre, si l'on encourage et subventionne le perfectionnement des techniques de navigation intérieure et de transport ferroviaire, les résultats économiques et donc la compétitivité des pays de la région devraient fortement s'améliorer. Le projet mettra à profit cette dynamique et répondra à la nécessité impérieuse de disposer de politiques nationales et régionales axées sur la promotion des modes de transport durables des marchandises en mobilisant des soutiens politiques et des capacités techniques et en resserrant la coopération régionale.

#### Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de consolider les politiques mises en place par les pays de la région de la CESAP pour encourager l'adoption de modes de transport plus durables des marchandises et resserrer la coopération régionale en la matière.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays bénéficiaires du projet auront élaboré de nouvelles stratégies nationales et mesures de coopération régionale visant à promouvoir des modes de transport des marchandises plus durables ou auront consolidé celles qui existent déjà.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

<b>Produits quantifiés</b>		Autres dépenses de personnel	40,0
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>		Consultants et experts	158,0
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	16	Voyages du personnel	60,0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	9	Services contractuels	49,0
<b>Produits non quantifiés</b>		Frais généraux de fonctionnement	29,0
<b>C. Activités de fond</b>		Subventions et contributions	264,0
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause		<b>Total</b>	<b>600,0</b>

## U. Contrôle des dépenses sociales : élaboration d'un cadre intégré en faveur de politiques macrobudgétaires et des objectifs de développement durable dans la région arabe

CESAO, en collaboration avec la CEPALC et les équipes de pays des Nations Unies (500 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 1.3, 2 à 6, 8, 10.4, 11, 17
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

### Objectif

L'objectif auquel le projet contribue est d'améliorer la cohérence des politiques macroéconomiques et sociales pour que les dépenses publiques d'aide sociale engagées dans un certain nombre de pays arabes soient plus équitables et plus efficaces.

### Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés

Actuellement, les pays arabes ne sont pas dotés d'un dispositif global permettant de contrôler les dépenses publiques d'aide sociale et leurs liens avec la cohérence des politiques macroéconomiques. Bien souvent, l'ajustement de ces dépenses est déterminé dans le cadre de politiques ou de programmes discrétionnaires, sans que les avantages qu'elles présentent pour les pauvres, la classe moyenne et l'économie dans son ensemble ne soient correctement évalués. Les dépenses publiques d'aide sociale constituent un moyen important d'atteindre les objectifs de développement durable. Il est indispensable de les contrôler plus méticuleusement afin qu'elles soutiennent les grandes réformes qui visent à rééquilibrer les différents objectifs des politiques budgétaires, notamment rendre les dépenses sociales plus équitables et plus efficaces et améliorer la cohérence des politiques macroéconomiques et sociales. En outre, des dépenses sociales judicieuses sont aussi un investissement social qui optimise le capital humain, promeut l'égalité des genres et stimule une croissance durable qui profite à tous.

L'édition 2018 du Forum arabe pour le développement durable a souligné la nécessité de renforcer les moyens dont les parlements arabes disposent pour élaborer, exécuter et contrôler les budgets publics, moyens indispensables à l'application des plans nationaux et à la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, en 2018, les États membres ont davantage sollicité la CESAO à des fins de renforcement de leurs capacités s'agissant de mieux contrôler les dépenses sociales et l'exécution des politiques macroéconomiques et de les adapter aux objectifs de leur choix. Le projet fait fond sur cette dynamique en appuyant les initiatives nationales qui visent à mettre au point et à utiliser des outils de contrôle des dépenses sociales et de modélisation macroéconomique, compte tenu des priorités définies en matière de développement social, y compris les objectifs de développement durable et les préoccupations macrobudgétaires.

### *Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir donner aux décideurs plus de moyens de recenser les lacunes à combler en vue de rendre les dépenses sociales plus équitables et plus efficaces, et améliorer la cohérence des politiques macroéconomiques et sociales en appuyant les grandes réformes destinées à trouver l'équilibre optimal entre dépenses sociales, priorités de développement social et viabilité macrobudgétaire.

Concrètement, si le résultat est atteint, chaque pays participant aura mis en place un dispositif de contrôle des dépenses sociales et adopté au moins une grande réforme ou mesure administrative visant à améliorer la cohérence des politiques de développement social et des politiques macrobudgétaires, par exemple en fixant une règle budgétaire ou en engageant une réforme axée sur les dépenses.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

**Produits quantifiés**

**B. Création et transfert de connaissances**

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	32
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16

**Produits non quantifiés**

**C. Activités de fond**

Bases de données et supports numériques
-----------------------------------------

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

Consultants et experts	203,0
Voyages du personnel	45,4
Services contractuels	99,4
Frais généraux de fonctionnement	8,8
Subventions et contributions	143,4
<b>Total</b>	<b>500,0</b>

**V. Inclusion des personnes handicapées dans le marché du travail des pays arabes**

CESAO, en collaboration avec l'OIT (450 000 dollars)	Lien avec les objectifs de développement durable : 8.5, 8.6, 10.5
---------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------

**Objectif**

L'objectif auquel le projet contribue est de donner aux pouvoirs publics, au secteur privé et à la société civile d'un certain nombre de pays arabes plus de moyens d'élaborer des politiques et des procédures fondées sur des observations factuelles en vue d'ouvrir le marché du travail aux personnes handicapées.

**Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés**

Dans le monde arabe, le taux de chômage et d'inactivité économique des personnes handicapées est élevé. Bien qu'une législation favorable existe, notamment sous forme de systèmes de quotas, celle-ci n'a qu'un effet limité parce qu'elle est insuffisamment appliquée et que les mesures complémentaires sont inadaptées. Le fait que de nombreuses personnes handicapées soient analphabètes et peu instruites est un véritable problème qu'il convient de régler pour que ces personnes acquièrent les compétences nécessaires à leur entrée sur le marché du travail. Dans certains pays, les pensions d'invalidité versées dans le cadre de l'aide sociale et par les assurances sont encore conditionnées à l'incapacité de travailler, ce qui peut décourager les bénéficiaires d'avoir un emploi. Parmi les autres obstacles à l'emploi, on mentionnera notamment les attitudes discriminatoires des employeurs et l'aménagement insuffisant du lieu de travail.

Plusieurs pays arabes s'attachent à aborder la question du handicap sous un nouvel angle, à savoir celui de l'inclusion et de l'intégration dans la société plutôt que celui de l'invalidité. D'autres ont adopté des lois sur le handicap qui mettent l'accent sur l'inclusion. Dans le même temps, les pays s'emploient activement à enrichir le fonds de données probantes à leur disposition pour élaborer des politiques sur le handicap, et la quantité et la qualité des données sur la question s'en trouve remarquablement améliorée. Dans ce contexte, le projet permettra d'aider les pays à éclairer leurs politiques d'inclusion socioéconomique des personnes handicapées en mettant en place un environnement propice à l'intégration de ces personnes sur le marché du travail et en enrichissant le fonds de données probantes disponibles s'agissant de l'emploi des personnes handicapées.

*Des résultats concrets*

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir donner aux pouvoirs publics et aux employeurs plus de moyens de tenir systématiquement compte des aptitudes et des intérêts des personnes handicapées dans leurs procédures et politiques relatives à l'emploi.

Concrètement, si le résultat est atteint, les pays auront produit des données de meilleure qualité sur l'emploi des personnes handicapées, qui auront fait l'objet d'une analyse et d'un examen conjoints par les pouvoirs publics

**Titre XIII Compte pour le développement**

(statisticiens et décideurs), les représentants des employeurs et des travailleurs et la société civile. En outre, certains pays cibles auront modifié leurs réglementation et politiques relatives au marché du travail et à l'emploi pour faciliter l'inclusion des personnes handicapées.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

*Produits retenus pour la période 2020-2023, par catégorie et sous-catégorie*

*Aperçu du budget  
(en milliers de dollars des États-Unis)*

**Produits quantifiés****B. Création et transfert de connaissances**

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	84
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16

**Produits non quantifiés****C. Activités de fond**

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause
Bases de données et supports numériques

Autres dépenses de personnel	22,5
Consultants et experts	227,8
Voyages du personnel	73,5
Services contractuels	54,0
Frais généraux de fonctionnement	8,0
Subventions et contributions	64,2
<b>Total</b>	<b>450,0</b>

## Annexe III

### Mandats du Compte pour le développement

Le mandat qui lui a été confié au titre du programme de travail, dont on trouvera une liste détaillée ci-dessous, continuera de guider les activités menées au titre du Compte pour le développement.

**Mandat :**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- |          |                                                                                                                      |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 52/12 B  | Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes (création du Compte pour le développement)        |
| 52/221 A | Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1998-1999                                                               |
| 52/235   | Compte pour le développement                                                                                         |
| 53/220 A | Compte pour le développement                                                                                         |
| 53/220 B | Compte pour le développement                                                                                         |
| 54/15    | Compte pour le développement (création du compte spécial pluriannuel des activités supplémentaires de développement) |
| 56/237   | Compte pour le développement                                                                                         |
-